RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

GROUPE
CAISSE D'EPARGNE

SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL
4 LE GROUPE CAISSE D'EPARGNE EN 2006
5 LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE
6 DÉONTOLOGIE, CONFORMITÉ, SÉCURITÉ ET MAÎTRISE DES RISQUES
8 LA DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE
10 LES ÉTUDES ET LA PROSPECTIVE DANS LA DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DES MÉTIERS

12 LE COMITÉ D'AGRÉMENT DES PRODUITS DU GROUPE (CAPG)
13 LA BANQUE DE DÉTAIL
15 LA BANQUE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
18 DEUX PÔLES COMPLÉMENTAIRES : IMMOBILIER ET ASSURANCE
19 LA BANQUE D'INVESTISSEMENT

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE VIS-À-VIS DES PARTIES PRENANTES

22 LE GROUPE ET SES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES
23 LES CLIENTS
24 LES SOCIÉTAIRES
26 LES RESSOURCES HUMAINES
30 LA SOCIÉTÉ CIVILE
33 LES FOURNISSEURS
34 LA PLANÈTE ET SES HABITANTS, D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

37 PERSPECTIVES 2007

38 COMITÉ DE PILOTAGE DÉVELOPPEMENT DURABLE
39 RESPONSABLES DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GROUPE

Des informations complémentaires ainsi que les tableaux d'indicateurs sont disponibles sur le site Internet du Groupe Caisse d'Epargne : www.groupe.caisse-epargne.com, en annexe du rapport. Ces informations sont signalées dans le texte par le signe (www).

ÉDITORIAL

Conjuguer nos valeurs et nos ambitions

Charles Milhaud

Nicolas Mérindol

Acteur de proximité, le Groupe Caisse d'Epargne s'est depuis longtemps engagé, au-delà de sa seule dimension financière, pour être un groupe « socialement responsable ».

S'appuyant naturellement sur les missions d'intérêt général singularisant nos statuts, notre démarche développement durable, initiée en 2002, soutient la volonté du Groupe de répondre aux grands enjeux de notre société.

Cette démarche donne encore plus de sens à nos métiers, en élargissant et en adaptant notre relation commerciale vis-à-vis de clients de plus en plus sensibles, informés et exigeants, mais aussi en faisant évoluer nos relations vis-à-vis de nos fournisseurs, partenaires, de tous les acteurs économiques en général.

Pour assumer l'ensemble de ces responsabilités et assurer sa pérennité, le Groupe doit allier efficacité et performance. La création d'un pôle banque d'investissement avec Natixis, d'un pôle immobilier, d'un pôle assurance avec la CNP et Ecureuil Assurances IARD donne ainsi une nouvelle dimension au Groupe et lui permet de se consacrer à la poursuite et à l'amplification de ses engagements au service du plus grand nombre.

Chaque entreprise du Groupe est amenée à intégrer le développement durable dans son domaine propre – que ce soit pour préserver l'originalité d'un produit aussi essentiel et populaire que le Livret A, lutter contre l'exclusion bancaire et favoriser l'accès au microcrédit, ou encore, intégrer les données de développement durable dans la gestion d'actifs…

Pour inscrire cette nouvelle impulsion et ces premiers résultats dans la pérennité, le Groupe sait compter sur l'implication personnelle de l'ensemble des femmes et des hommes, dont l'extrême diversité de parcours et de compétences fait toute sa richesse. Depuis l'engagement des sociétaires, en passant par la mobilisation des collaborateurs jusqu'aux choix personnels des clients eux-mêmes, dans chaque Caisse d'Epargne, nous savons que c'est sur ce socle que se forge la clef de succès durables.

Le rapport Développement durable 2006, qui pour la première fois est accompagné sur Internet de compléments d'information et d'indicateurs, illustre la manière dont l'ensemble du Groupe, vis-à-vis de ses parties prenantes, manifeste sa différence dans le cadre d'une démarche de développement durable : banque performante, mais aussi banque socialement responsable, c'est-à-dire pour laquelle il est essentiel de conjuguer durablement l'ambition de résultats économiques et le développement de valeurs humaines et environnementales.

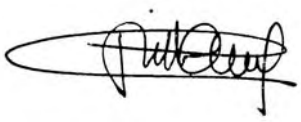

Charles Milhaud
Président du directoire
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne

Nicolas Mérindol
Directeur général
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne

Dans le peloton de tête des grandes banques françaises, le Groupe Caisse d'Epargne exerce toutes les activités de la banque commerciale et de la banque d'investissement. Banque universelle, multimarque et multimétier, il est au service de toutes les clientèles et de l'ensemble de la société. Conjuguer performance économique et utilité sociale est une vocation et un savoir-faire qui font du Groupe Caisse d'Epargne une banque unique et différente.
Son ambition : participer à la consolidation du secteur bancaire européen et amplifier son engagement en faveur du progrès social, à l'origine de sa création.

LE GROUPE CAISSE D'EPARGNE EN 2006

L'année 2006 a représenté une étape historique pour le Groupe Caisse d'Epargne :
- Il s'est doté, en partenariat avec le Groupe Banque Populaire, d'une banque d'investissement et de projets puissante et cotée en Bourse, Natixis, ce qui conforte ses perspectives de développement.
- Il est devenu totalement indépendant. Après le retrait de la Caisse des Dépôts, les Caisses d'Epargne détiennent 100 % du capital de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE).

Le nouvel organigramme du Groupe figure sur le site Internet : www.groupe.caisse-epargne.com.

Parallèlement et dans le cadre du plan stratégique 2004-2007, le Groupe poursuit trois grands objectifs : associer un développement soutenu et un haut niveau de rentabilité ; atteindre un haut niveau de qualité et d'efficacité ; faire de l'engagement du Groupe dans la société un facteur de différenciation.

La consolidation des forces commerciales et de leur efficacité, la dynamisation de la démarche qualité, l'organisation de la banque commerciale en deux grands pôles, la Banque de détail et la Banque de développement régional, sont autant de vecteurs de croissance et de performance.

26 millions de clients en France

Les rapprochements réalisés ou engagés par plusieurs Caisses d'Epargne pour créer des grandes banques régionales, encore plus solides et plus efficaces, la convergence vers un système d'information unique, nouvelle étape vers l'excellence opérationnelle, l'approfondissement des partenariats stratégiques noués par le Groupe vont permettre d'accélérer encore la transformation des objectifs en résultats.

Engagement et solidarité

Au-delà de la performance des métiers, le Groupe Caisse d'Epargne est fidèle à l'ambition de progrès social, à l'origine de la création de la Caisse d'Epargne en 1818.
- Première banque privée du logement social, le Groupe est aussi très présent dans le financement des infrastructures d'enseignement, de santé et d'accueil des personnes dépendantes. Partenaire des acteurs de l'économie sociale, il est la première banque des majeurs protégés.
- Création d'emplois, aide à l'insertion économique et sociale, lutte contre l'exclusion bancaire ..., le Groupe œuvre chaque jour pour une société plus solidaire. Avec le financement des projets d'économie locale et sociale, les PELS, dont l'enveloppe annuelle croît avec leurs résultats, les Caisses d'Epargne apportent leur appui aux acteurs économiques et sociaux qui participent à la cohésion sociale.

DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL EN ÉVOLUTION

La Caisse d'Epargne est la seule banque à reverser systématiquement une partie de ses bénéfices au profit de projets locaux de solidarité : les PELS *écureuil & solidarité*. Depuis six ans, les Caisses d'Epargne ont financé plus de 10 000 PELS pour un montant de 220 millions d'euros.
En 2006, elles ont commencé à déployer le dispositif *Parcours Confiance* pour faciliter l'insertion des clientèles fragiles *via* un accompagnement bancaire et social.

- Dédiée à la lutte contre la dépendance et l'exclusion liées au grand âge, à la maladie, au handicap ou à l'illettrisme, la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité est devenue l'une des plus importantes fondations reconnues d'utilité publique en France.

Ce sont là autant de réalisations qui témoignent de l'engagement du Groupe Caisse d'Epargne et de sa volonté d'apporter des réponses innovantes aux grands enjeux de notre société.

Les statuts, les rôles des entreprises et instances du Groupe Caisse d'Epargne sont définis par la loi du 25 juin 1999. En 2006, la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne a adapté sa gouvernance en retenant la parité entre présidents de conseil d'orientation et de surveillance et présidents de directoire des Caisses d'Epargne pour composer son conseil d'administration et son bureau.

LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Les Caisses d'Epargne

Les Caisses d'Epargne, qui constituent le socle du Groupe, sont des banques régionales coopératives. Leur capital est détenu à 80 % par des sociétés locales d'épargne (SLE) qui détiennent 100 % des droits de vote. Natixis, la société commune du Groupe Caisse d'Epargne et du Groupe Banque Populaire, détient les 20 % restants du capital sous forme de certificats coopératifs d'investissements (CCI) qui donnent droit au dividende mais pas au vote.

Des structures mutualistes

Tout client d'une Caisse d'Epargne, personne physique ou morale, peut acquérir des parts sociales d'une SLE et en devenir sociétaire. Pour assurer une vraie relation de proximité, il existe au moins sept SLE pour chaque Caisse d'Epargne.

En 2006, 3,4 millions de sociétaires ont été appelés à participer aux assemblées générales des 440 sociétés locales d'épargne où ils votent selon le principe « un homme, une voix ». Le taux de participation s'est élevé à 12,2 %.

Chaque Caisse d'Epargne est dirigée par un directoire de 2 à 5 membres, lui-même supervisé par un conseil d'orientation et de surveillance (COS) de 18 membres, dont une majorité de représentants de SLE, acteurs de la vie locale.

Un comité d'audit et un comité de rémunération désignés au sein du COS concourent à la préparation de ses travaux. Un censeur veille au respect des règles et des orientations du Groupe. Cette fonction est assurée par un professionnel indépendant pour le compte de la CNCE.

Les Caisses d'Epargne détiennent 100 % du capital de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) depuis le 29 janvier 2007, date à laquelle la Caisse des Dépôts leur a cédé le solde de la participation de 35 % qu'elle détenait dans la CNCE.

La Caisse Nationale des Caisses d'Epargne

La CNCE est l'organe central du Groupe. Chef de réseau, holding et banque du Groupe, elle détermine la stratégie et la politique de développement. La plupart des filiales et participations nationales lui sont rattachées.

La CNCE est dirigée par un directoire de 2 à 5 membres. Son conseil de surveillance est composé de 20 membres : 18 représentent les Caisses d'Epargne, à parité depuis 2004 entre les présidents de COS et de directoire, et 2 représentent les salariés du réseau qui les élisent directement.

Le comité d'audit, le comité de rémunération et de sélection et le comité stratégie et développement apportent leur concours au conseil de surveillance.

La Fédération Nationale des Caisses d'Epargne

La FNCE, constituée sous la forme d'une association, est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses régionales et des sociétaires.

Les Caisses d'Epargne sont représentées à l'assemblée générale de la FNCE par deux membres de leur COS, dont le président, et par leur président de directoire.

Le conseil d'administration de la FNCE compte 18 membres élus par l'assemblée générale à parité parmi les présidents de COS et de directoire des Caisses d'Epargne.

Le bureau est un organe collégial consultatif composé de 3 présidents de directoire et 3 présidents de COS issus du conseil d'administration. Il se réunit au moins cinq fois par an.

Le conseil fédéral, créé en 2006 et composé de tous les présidents de COS et de directoire, a vocation à constituer le lieu de réflexion et d'échanges des Caisses d'Epargne. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Les activités financières reposent sur le respect de principes d'intégrité et de transparence. Au-delà du cadre juridique existant, les acteurs de la finance s'imposent des règles de conduite très strictes pour mettre en œuvre ces principes destinés à assurer leur pérennité. Le Groupe Caisse d'Epargne s'attache à appliquer ces règles quotidiennement dans un champ élargi.

DÉONTOLOGIE, CONFORMITÉ, SÉCURITÉ ET MAÎTRISE DES RISQUES

Veiller à la conformité, respecter la déontologie

Le respect des obligations réglementaires et déontologiques dans la relation commerciale, et notamment dans l'information des personnes vulnérables, fait l'objet de l'attention constante du Groupe Caisse d'Epargne. Les règles de déontologie font partie intégrante du règlement intérieur de chaque établissement du Groupe. Devant être connues et appliquées par tous les collaborateurs, des actions de formation et de sensibilisation sont régulièrement entreprises.

> Le GCE développe une « culture conformité » dans l'ensemble de ses entreprises

L'organisation de la filière métiers conformité a été ajustée dans tous les établissements du Groupe. Le dispositif global a reçu une appréciation positive de la Commission Bancaire en 2006.

L'application concrète des normes de conformité s'est traduite en 2006 par :

- la préparation de l'offre à prix ouvert (OPO)[1] Natixis en étroite collaboration avec les responsables métiers des filières correspondantes ;
- le déploiement d'un dispositif d'alerte relatif aux abus de marché ;
- l'intégration par la filière titres de la nouvelle réglementation issue de la directive MIF (marché d'instruments financiers) ;
- la mise en place du nouveau dispositif réglementaire issu de la directive intermédiation en assurance, dans les processus de commercialisation des produits d'assurance ;
- la prise en compte des conclusions du rapport Delmas Marsalet sur la protection des épargnants dans les outils d'aide à la vente de produits d'épargne.

Lutter contre le blanchiment et la corruption

A partir des obligations réglementaires auxquelles il est soumis, le Groupe Caisse d'Epargne a régulièrement développé une culture en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Son action s'est déployée dans trois principaux domaines : animation de la filière, outils, règles et normes.

Un enjeu majeur

L'effet conjugué d'une sensibilisation très largement partagée et d'une expertise constamment développée a permis de constituer une authentique filière métiers. Les services dédiés à la prévention du blanchiment et du financement des activités terroristes représentent un sous-ensemble de près de 200 personnes qui opèrent dans toutes les entreprises du Groupe, sur toutes les activités.

Les déclarations de soupçon effectuées par les entreprises du Groupe à Tracfin[2] ont été en augmentation régulière, quantitative dans un premier temps, qualitative ensuite. Ainsi, en 2006, malgré une réduction de près de 16 % du nombre des déclarations, il apparaît que celles-ci ont plus fréquemment contribué aux dispositifs de lutte contre le blanchiment et le financement des activités terroristes. Une première convention anti-blanchiment a eu lieu en septembre 2006. Elle a réuni tous les services de lutte anti-blanchiment (SLAB) du Groupe Caisse d'Epargne, en présence du secrétaire général de Tracfin.

La lutte anti-corruption est intégrée dans les dispositifs de lutte anti-blanchiment. Les procédures mises en place par les établissements du GCE permettent de déclarer à Tracfin les opérations portant sur des sommes pouvant provenir de la corruption.

1. Offre dont le prix n'est pas encore fixé au moment de la vente des titres.
2. Tracfin : cellule de renseignement financier du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Renforcer la sécurité

Le Groupe met en œuvre une politique « sécurité » selon quatre axes :

- il s'assure de la mise en place dans chaque Caisse d'Epargne de plans de continuité d'activité (PCA) conformes à la réglementation sur la gestion des chocs extrêmes ;
- il procède à une veille permanente de la vulnérabilité des systèmes et des réseaux informatiques, afin de lutter notamment contre le *phishing*[3] ;
- il continue d'améliorer la sécurité des biens et des personnes en renforçant les procédures de contrôle de la transmission des informations, en sécurisant les accès aux locaux abritant des activités sensibles, en développant des actions en faveur de la sécurité des personnels dans les agences *(voir p. 29)* ;
- il développe un outil de consolidation dédié à l'analyse des risques.

Contrôler et maîtriser les risques

Inhérent à toute opération financière, le risque doit être considéré depuis la prise de décision jusqu'à l'échéance de l'opération. Maîtriser les risques et disposer d'outils de contrôle efficaces sont des axes essentiels du projet stratégique du Groupe Caisse d'Epargne.

Des moyens très renforcés en 2006

Les effectifs de la direction des Risques Groupe (DRG) à la CNCE sont passés de 73 personnes en 2005 à 98 en 2006. 745 personnes étaient dédiées à la filière Risques dans l'ensemble du Groupe fin 2006.

Ces compétences supplémentaires permettent de gérer des systèmes d'information plus complexes et plus puissants.

- Le nouveau système FERMAT GEM permet de suivre l'ensemble des expositions aux risques de crédit et contreparties par entreprise et au niveau consolidé.
- *Scénarisk*, système propriétaire de calcul de *Value-at-Risk* (VaR)[4] a été étendu à l'ensemble des activités de marché du Groupe qui dispose ainsi, pour chacune de ses entreprises et au niveau consolidé, d'un outil quotidien de mesure, de suivi et de contrôle des risques de marché.

- Le site dédié ABIS a été mis en ligne début 2006 afin de suivre, contrôler et gérer en ligne des demandes d'investissement dans des fonds. ABIS est désormais utilisé par toutes les directions financières et du risque des entreprises du GCE.
- L'ensemble du stock de fonds du GCE (530 à fin décembre) a été analysé en 2006 par les équipes de la DRG.
- Le chantier « homologation Bâle II » du dispositif Risques opérationnels du Groupe et des entreprises en méthodes avancées a été lancé en 2006.
- Dans le cadre de Natixis, un plan de convergence des systèmes de notations internes et de quantification des risques de crédit utilisés par les Groupes Caisse d'Epargne et Banque Populaire sera exécuté en 2007 et 2008.

RISQUES DE CRÉDIT

Les grandes contreparties (souverains, banques, grandes entreprises, …) clientes de plusieurs entreprises du Groupe ont été dotées de limites globales au niveau du GCE. Par ailleurs, les limites d'exposition maximale consolidées pour le GCE ont été élaborées par pays et par secteur économique.

3. Technique d'attaque et de fraude informatique visant à récupérer des données personnelles *via* un site web ou une adresse électronique, pour usurper une identreprise.

4. VaR ou Valeur à Risque : elle mesure le risque de marché d'un portefeuille d'instruments financiers et correspond au montant de pertes qui ne devrait être dépassé qu'avec une probabilité donnée sur un horizon temporel donné.

L'intérêt général et l'engagement dans la société animent et différencient le Groupe Caisse d'Epargne depuis sa création.
La démarche de développement durable, formellement lancée en 2002, est intégrée au projet stratégique 2004-2007.
Depuis 2006, tous les collaborateurs du Groupe ont accès sur intranet à certaines informations du tableau de bord du développement durable, publiées deux fois par an dans la Lettre du Développement durable.

LA DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE

> LE DISPOSITIF

La politique de développement durable du GCE s'appuie sur un comité de pilotage, une direction du Développement durable et de l'Intérêt général directement rattachée à la direction Générale de la CNCE et sur des responsables Développement durable dans chaque entreprise du Groupe.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage réfléchit aux enjeux du développement durable pour le Groupe, fixe les orientations, valide le plan d'actions annuel et contrôle son exécution. Comprenant des représentants des Caisses d'Epargne, des filiales, des directions opérationnelles de la CNCE et de la FNCE, il se réunit chaque trimestre.

La direction du Développement durable et de l'Intérêt général

La direction du Développement durable et de l'Intérêt général conçoit et accompagne le déploiement de la politique de développement durable du Groupe. A ses missions d'intérêt général est venue s'ajouter, en 2006, la coordination de la lutte contre l'exclusion bancaire.

Les responsables Développement durable

Les responsables Développement durable (RDD) assurent la liaison et la mise en œuvre dans leur entreprise de la politique de développement durable du Groupe. Ils contribuent à l'élaboration d'un plan d'action dans leur entreprise et conduisent un travail d'animation et de sensibilisation.

La fonction de responsable Développement durable a été intégrée dans le référentiel des métiers du Groupe début 2007.

Des réunions d'échanges d'expériences sont organisées pour tous les RDD du Groupe trois à quatre fois par an.

Définir les orientations

Lors du lancement de sa démarche, le Groupe Caisse d'Epargne a demandé à l'agence de notation sociétale Vigeo de l'aider à établir un diagnostic de départ en évaluant et notant ses performances sociales, sociétales et environnementales dans les six domaines du référentiel de l'agence : droits humains, ressources humaines, environnement, clients et fournisseurs, engagement sociétal, gouvernement d'entreprise.

A partir de ce diagnostic, le GCE a élaboré sa propre grille d'évaluation et défini ses orientations qui guident les plans d'actions de développement durable mis en œuvre.

Construire la démarche

En 2006, 23 entreprises du Groupe – 17 Caisses d'Epargne, 5 filiales et la CNCE – disposaient de leur propre plan d'action de développement durable. www

Leur analyse a constitué un élément important de réflexion pour développer un plan d'action Groupe articulé autour de deux axes :
- le développement durable dans les métiers ;
- le développement durable avec les parties prenantes.

Un tableau informatisé dénommé *3D* pour *Données Développement Durable* est accessible aux responsables Développement durable sur l'intranet du Groupe. Il leur permet de suivre l'évolution des initiatives dans l'ensemble des entreprises du GCE et de mesurer les progrès réalisés.

CE QUE L'ON TROUVE DANS *3D*

3D rassemble des indicateurs chiffrés des six domaines : clients, fournisseurs, ressources humaines, sociétariat et gouvernance, relations avec la société civile, environnement. Il offre aussi six rubriques d'informations : stratégie et orientations Groupe, bonnes pratiques, plans d'action, informations pratiques, documentation, informations législatives et réglementaires. *3D* est notamment accessible aux RDD.

Les informations de *3D* donnent lieu à la publication deux fois par an de la *Lettre d'information du Développement durable*. Les trois premiers numéros ont été diffusés à la discrétion des responsables Développement durable. Le n°4 a été mis en ligne sur l'intranet du Groupe, ce qui le rend accessible à tous les collaborateurs.

LETTRE D'INFORMATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE N°3 - SEPTEMBRE 2006

Tableau de bord Développement Durable

édito

Revue des indicateurs par

Une information accessible à tous sur l'intranet.

Une implication active dans les instances nationales et internationales

Le Groupe Caisse d'Epargne s'implique auprès des acteurs majeurs du développement durable en France, en Europe et dans le monde. Cet engagement constitue une source d'échanges et d'apprentissage permanent. WWW

- Le Groupe adhère et participe depuis 2001 aux travaux de CSR Europe *(Corporate Social Responsibility Europe)*.
- Il adhère depuis 2003 au Pacte mondial des Nations Unies *(Global Compact)* et au Forum des Amis du Pacte mondial en France.
- Il est membre du Conseil National du Développement Durable (CNDD) depuis sa création en 2003, membre du Comité 21 et du Comité français de la Décennie depuis 2005.
- Il développe un partenariat stratégique avec le WWF depuis 2003.
- Il contribue à plusieurs groupes de travail et, notamment, au Club Finance de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE).
- Il participe aux travaux de la commission Responsabilité sociale d'entreprise du Groupement européen des caisses d'épargne (GECE).
- Le Groupe Caisse d'Epargne a signé en 2006 un partenariat avec l'Ademe. Il est membre du « Club Planète Gagnante ».
- Dans le cadre de ses activités d'intérêt général, le Groupe Caisse d'Epargne est également partenaire de différentes associations : l'Adie, France-Initiative, les Boutiques de Gestion, France Active et le Réseau Entreprendre.

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ORSE
Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Comité 21

CSR EUROPE

WWF

THE GLOBAL COMPACT

UN DECADE OF EDUCATION FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT 2005-2014

EUROPEAN SAVINGS BANKS GROUP

LES ÉTUDES ET LA PROSPECTIVE DANS LA DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche du Groupe Caisse d'Epargne en matière de développement durable est intimement liée à sa capacité à identifier et à anticiper les facteurs d'évolution économique, sociale et environnementale, ainsi que leurs conséquences sur la société comme sur ses différentes composantes. A cet égard, les travaux de la direction Etudes et Prospective de la CNCE soulignent la volonté du Groupe Caisse d'Epargne d'affirmer son rôle d'acteur socialement responsable par une approche transversale – et originale dans le monde financier – des problématiques touchant à ses activités et à ses missions. Ainsi, au-delà des seuls aspects classiques marché/clientèle, propres à chaque entreprise, ces travaux ont pour objectifs constants de :

■ **marier « l'économique » et « l'humain »**, parce que, si les facteurs économiques constituent un cadre incontournable d'analyse et de prévisions, ceci ne saurait faire abstraction des dimensions comportementales et des aspirations du corps social. Derrière les analyses macroéconomiques, se profilent toujours des parcours de vie, des préoccupations ou des espoirs individuels ;

■ **conjuguer les approches globales et les approches territoriales** car, si les questions de développement s'inscrivent dans un monde interdépendant, celles-ci se posent de façon spécifique dans chaque région ou bassin de vie du territoire national ;

■ **faire partager les réflexions** de nature à alimenter le débat sur les thèmes majeurs de société, à l'intérieur du Groupe Caisse d'Epargne comme auprès de l'ensemble des acteurs externes.

C'est bien à la croisée de ces différentes approches que se situent les travaux d'études et de prospective, initiés par le GCE, conformément à sa position d'acteur financier de premier plan, mais aussi à sa vocation de banque du développement régional, à ses valeurs de proximité et à ses missions d'intérêt général.

Sur la base de ces démarches, des études ont été menées à nouveau en 2006, qu'il s'agisse des analyses portant sur le cœur de métier (prévision et comportement des agents économiques, logement et immobilier, collectivités territoriales, économie sociale…), comme de celles permettant d'orienter la politique de développement durable du Groupe ou d'aborder des problématiques spécifiques, telles que les comportements et besoins des migrants (cf. rapport de Charles Milhaud sur « *L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne* »), la question des personnes protégées, le Livret A et son rôle dans la pérennité du financement du logement social…

L'Observatoire Caisse d'Epargne

C'est également dans cet esprit que s'inscrit la réalisation annuelle de *L'Observatoire Caisse d'Epargne*. Ce document public, édité à plus de 30 000 exemplaires, a pour objectif d'offrir une analyse la plus rigoureuse mais aussi la plus accessible possible, propre à nourrir la réflexion de l'ensemble des acteurs sur des thèmes centraux d'évolution de la société : « Les territoires de l'épargne » (*Observatoire* 2002), « Les femmes, les hommes et l'argent » (2003), « Seniors : parcours de vies, parcours d'épargne » (2004), « 18-30 ans, roulez jeunesses » (2005), « Services à la personne : modes de vie, modes d'emploi » (2006) et « Les PME, les entrepreneurs et leurs territoires » (2007). La mise en perspective des aspects économiques et comportementaux se démarquant du court terme constitue l'une des « marques de fabrique » de *L'Observatoire Caisse d'Epargne* ; sa déclinaison aux plans régional et départemental en est une autre. L'originalité des analyses qui en sont issues traduit le souci permanent du Groupe Caisse d'Epargne de s'inscrire au service d'un développement équilibré tenant compte des contraintes économiques, des besoins de la société comme des personnes et des particularités de leur environnement territorial.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AU CŒUR DES MÉTIERS

Longtemps considéré comme non concerné par le développement durable, le secteur bancaire et financier mesure désormais le poids de son influence sur le développement économique, social et environnemental des territoires dans lesquels il déploie ses activités, propose ses produits et assure ses services. Fidèle à l'esprit fondateur des Caisses d'Epargne, le Groupe, devenu aujourd'hui banque universelle, multimétier, multienseigne et multicanal, inscrit la démarche de développement durable au cœur de ses métiers.

Des exigences de rigueur, de conformité et de transparence dans la conception et le traitement des produits et services ont amené le Groupe Caisse d'Epargne à créer, en 2005, un comité d'agrément des produits.

LE COMITÉ D'AGRÉMENT DES PRODUITS DU GROUPE (CAPG)

La procédure interne d'agrément des nouveaux produits et services renforce les exigences de rigueur et de conformité dans la conception et le traitement des nouveaux produits et services offerts à la clientèle du Groupe, tous soumis à l'examen du Comité d'agrément des produits Groupe (CAPG). Le comité a apporté une attention particulière au respect des enjeux de développement durable dans l'examen de ces produits et services.

La direction du Développement durable et de l'Intérêt général siège et intervient directement dans le processus d'agrément.

En 2006, elle est notamment intervenue pour :

- l'OPCVM multigestion *Elite 1818* (proposition d'ISR[1]),
- le prêt *Ecureuil Crédit Développement Durable* (économies d'énergie),
- le dispositif *Parcours Confiance* (microcrédit),
- les parts de groupements forestiers Issoria (gestion durable des forêts),
- la location longue durée de véhicules *Car Lease* (véhicule propre),
- le dispositif de mise en place de la convention AERAS[2] (formation des conseillers clientèles).

Une structure transversale

Différentes directions de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) sont représentées au CAPG : juridique, finances, risques, contrôle de gestion, réglementation-comptabilité, informatique et production bancaire, maîtrise d'ouvrage stratégique et qualité, formation, développement durable et intérêt général. Le CAPG est présidé par le directeur de la conformité/sécurité Groupe de la CNCE.

Une mission de responsabilité vis-à-vis des clients et de la société

Les directions concernées par le produit ou service examiné rapportent devant le comité. Chaque direction vérifie que ledit produit ou service répond à ses exigences. Le CAPG rend un avis circonstancié servant de base à la décision finale d'agrément prise par le directoire de la CNCE. Norme du Groupe, la procédure s'applique aux Caisses d'Epargne et aux filiales ; elle participe activement à l'affirmation de la responsabilité sociétale du Groupe Caisse d'Epargne.

En 2006, ce sont 50 nouveaux produits et services qui ont été examinés par le CAPG : 36 produits (assurance, épargne, crédit) et 14 services (banque électronique, services à la personne, paiement par carte).

1. Investissement socialement responsable.
2. S'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé.

L'activité de la banque commerciale s'articule désormais autour de deux grands pôles métiers : la banque de détail et la banque du développement régional.

LA BANQUE DE DÉTAIL

La banque de détail s'adresse aux particuliers et aux professionnels : une clientèle aux attentes et besoins multiples et précis en termes d'écoute et de conseil. Répondre à l'attente des clients, particulièrement en matière de transparence, d'information et d'équité de traitement, pour leur permettre de faire un choix adapté, fait partie intégrante des objectifs de la banque de détail *(lire p. 23 Les Clients)*.

Parallèlement, la banque de détail a mené des actions d'information, de sensibilisation et de responsabilisation des clients dans les domaines de l'épargne, du crédit et des services à la personne.

> L'ÉPARGNE

Promouvoir le Livret A

Le Livret A est un modèle de produit développement durable « avant la lettre ». Le Groupe Caisse d'Epargne s'est donc résolument engagé dans sa défense. Sa banalisation aurait en effet des conséquences graves sur la poursuite des objectifs d'intérêt général et notamment sur le financement du logement social.

LE LIVRET A : UN PRODUIT BANCAIRE UNIQUE

- Un produit d'épargne bancaire détenu par 46 millions de Français, dont 23 millions à la Caisse d'Epargne.
- Un produit d'épargne populaire ouvert à tous.
- Pour beaucoup de ménages, le seul produit d'épargne et, parfois aussi, le seul compte bancaire.
- Un moyen de financement du logement social : 4,5 millions de logements sociaux financés depuis la création du livret A.

Enfin, il ne faut pas oublier que le Livret A a structuré l'implantation géographique des Caisses d'Epargne qui comptent aujourd'hui plus de 200 agences en zones sensibles, démontrant bien leur rôle sociétal spécifique en France.

Conseiller lors de la création de Natixis

Lors de la mise en marché de Natixis, des exigences en matière de conformité et un devoir de conseil étaient requis dans la relation client, avant, pendant et après l'opération, notamment :

- ciblage correct de la clientèle (pas de proposition aux clients vulnérables) ;
- information loyale sur les caractéristiques du placement (durée et risque éventuel) ;
- allocation d'actifs « raisonnable » (veiller au pourcentage d'actions à risque de perte en capital dans la totalité des avoirs du client à la Caisse d'Epargne) ;
- rappel des règles d'or de l'investisseur ;
- strict respect des périodes de commercialisation.

Le bilan de cette opération a été reconnu positif par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Sensibiliser les clients au rôle de sociétaire *via* la collecte de parts sociales

En 2006, 285 000 nouveaux sociétaires ont rejoint les Caisses d'Epargne, ce qui représente 200 millions d'euros de parts sociales. Ces nouveaux sociétaires *(lire p. 24 Les sociétaires)* peuvent ainsi partager concrètement l'engagement du Groupe Caisse d'Epargne dans les enjeux de développement durable, par exemple en participant aux projets d'économie locale et sociale (PELS) de leur Caisse d'Epargne, *(lire p. 30 Les PELS)*.

Proposer des produits d'épargne socialement responsables

Des produits d'investissement socialement responsable (ISR) sont proposés aux épargnants (www) :

- *Ecureuil 1,2,3...Futur* est un fonds commun de placement (FCP) permettant d'investir dans des sociétés socialement responsables, tout en faisant fructifier un capital.
- *Insertion Emplois* est un FCP qui favorise la création d'emplois pour des personnes en grande difficulté.

Ces deux produits, disponibles dans l'offre d'assurance vie *Nuances 3D*, participent à l'activité économique en s'appuyant sur des valeurs partagées par le client et la Caisse d'Epargne.

Valoriser le nouveau *Livret de développement durable*

Le Groupe Caisse d'Epargne a participé en 2006 à la mission « Codevi Version 2 : développement durable », initiée par le ministère de l'Économie et des Finances. Le Codevi est devenu le *Livret de développement durable* le 1er janvier 2007. Il permettra de financer les projets des particuliers visant à l'amélioration et à l'économie énergétique des logements anciens. Ce produit participe à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de l'environnement.

> LE CRÉDIT

Ecureuil Crédit Développement Durable

La Caisse d'Epargne a innové en lançant en octobre 2006 une première offre nationale de prêt personnel dédié, d'une part, au financement de véhicules propres ou peu polluants, et d'autre part, à des travaux permettant de réaliser des économies d'énergie. La Caisse d'Epargne met ainsi en avant de façon concrète auprès des particuliers son engagement dans la préservation de l'environnement.

LE PARTENARIAT CAISSE D'EPARGNE - ADEME - WWF

La Caisse d'Epargne est devenue partenaire de l'Ademe dans le cadre du « Club Planète Gagnante ». Elle encourage ses clients à se rendre dans les délégations régionales de l'Ademe et le réseau des 180 Espaces Info Energie pour obtenir une information gratuite et impartiale. Elle les invite aussi à s'informer sur le site Internet du WWF.

> LES SERVICES A LA PERSONNE

Ecureuil Sérénité Services

Impulser des activités de proximité, accompagner la constitution d'un secteur économique créateur d'emplois et de lien social : autant d'enjeux auxquels répond le Groupe Caisse d'Epargne avec son offre de services à la personne. *Ecureuil Sérénité Services*, lancé en test dans cinq agences pilotes en février 2006 et développé progressivement sur l'ensemble du réseau, est accessible 6 jours sur 7, de 7 à 21 heures, à partir d'un numéro de téléphone unique. Le client est mis en relation avec la plate-forme Séréna, filiale du Groupe Caisse d'Epargne, de la MAIF, de la MACIF et de la MGEN, pour bénéficier des services à la personne délivrés par des prestataires agréés dans les domaines suivants :

- aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou dépendantes ;
- services ménagers ;
- garde d'enfants ;
- soutien scolaire ;
- assistance et formation informatiques.

Séréna prend en charge l'ensemble de la prestation : recherche de l'intervenant, organisation de l'intervention, facturation, émission de l'attestation fiscale. Elle assure le référencement, le suivi de la qualité et le contrôle des fournisseurs de services (près de 1 200 prestataires sont déjà référencés).

A fin 2006, 320 agences Caisse d'Epargne commercialisent l'offre de services à la personne, qui sera déployée dans toutes les Caisses d'Epargne à fin juin 2007.

Le chèque emploi service universel (*Cesu*) accompagne les services à la personne

La Caisse d'Epargne a lancé en 2006 la commercialisation du *Cesu*, chèque emploi service universel préfinancé, dans le cadre d'une alliance avec Accor Services. Ce titre de paiement permet aux particuliers de payer tout ou partie d'un service à la personne. Il est commercialisé auprès des entreprises, des comités d'entreprise, des mutuelles et des collectivités publiques à destination de leurs salariés, agents, sociétaires ou administrés.

Des points de fidélité *S'Miles* pour la planète

Depuis bientôt quatre ans, la Caisse d'Epargne et le WWF sont partenaires pour encourager les clients du Groupe à adopter des modes de consommation plus durables. Dans le cadre du programme de fidélisation *S'Miles*, il est proposé aux clients de reverser une partie de leurs points de fidélité à un programme mené par le WWF-France : donner un accès durable à l'eau aux habitants du Niger. Le Groupe Caisse d'Epargne s'est engagé à doubler les points reversés par ses clients.

WWF

1000 S'Miles

N.B. : Les actions commerciales et les résultats de la banque de détail sont disponibles dans le rapport d'activités 2006 du GCE.

Le Groupe Caisse d'Epargne est par nature l'établissement financier qui accompagne le développement régional. Ancrées dans leurs territoires, les Caisses d'Epargne ont un rôle majeur dans le logement social et sont chaque jour des partenaires privilégiés des associations, des entreprises, des collectivités et institutionnels locaux.

LA BANQUE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

> LE LOGEMENT SOCIAL

Le logement social est un enjeu sociétal majeur, dans lequel le Groupe Caisse d'Epargne est à la fois banquier, actionnaire et opérateur. En effet, le GCE est :
- actionnaire et administrateur de 113 Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) sur 290,
- majoritaire dans 14 ESH gérant en totalité 140 000 logements,
- actionnaire et administrateur du tiers des sociétés d'économie mixtes (SEM) immobilières,
- administrateur de 69 Offices publics d'aménagement et de construction (OPAC) sur 118.

LOGEMENT SOCIAL : DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Logements locatifs	2006	2007	Progression
Livrés	1 091	1 656	+ 52 %
Mis en chantier	1 517	2 931	+ 93 %

Des opérations concrètes en faveur du développement durable

Face à des clients disposant de ressources modestes, la maîtrise de la quittance et en particulier des charges liées à l'eau et à l'énergie constitue un grand enjeu pour demain, qui ne peut être relevé que grâce à l'engagement d'une véritable politique de développement durable.

Les actions engagées en 2006 par GCE Habitat, filiale du Groupe dédiée au logement social, ont consisté à déployer cette politique, à développer la qualité du service à la clientèle et à adapter les logements au vieillissement des locataires.

Cette démarche volontariste s'accompagne, en interne, d'une politique de formation et de sensibilisation des collaborateurs. Une charte du développement durable, élaborée en 2005, engage GCE Habitat. (www) En externe, elle vise à impliquer, à travers des actions de communication, les locataires et les fournisseurs.

Par ailleurs, GCE Habitat est partie prenante dans les travaux de l'Union sociale de l'habitat.

Dès 2006, GCE Habitat s'est engagé dans un processus de certification « Habitat et Environnement » pour la production de logements neufs, et « Patrimoine et Habitat » pour l'ensemble des réhabilitations.

En 2007, GCE Habitat fera certifier la production de logements et l'ensemble des réhabilitations.

> L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'économie sociale est en croissance régulière : plus de 60 000 nouvelles associations naissent chaque année. Elles sont des acteurs importants de l'emploi, de la solidarité et de la vie économique.

Le Groupe Caisse d'Epargne bénéficie d'une légitimité historique tant sur le marché de l'économie sociale que dans son engagement auprès des personnes fragilisées. Il est le quatrième partenaire bancaire et premier prêteur aux associations, et la première banque des personnes protégées.

L'économie sociale regroupe des structures très diverses : le Groupe Caisse d'Epargne est ainsi présent aux côtés de mutuelles de santé, de fondations, d'ONG, d'établissements d'enseignement privé, de comités d'entreprise, de 240 000 associations sportives, culturelles ou de loisirs...

Le GCE à l'écoute de l'économie sociale

300 collaborateurs sont spécialisés dans les services à l'économie sociale dans les Caisses d'Epargne, dont la moitié sont au service des seules associations.

Pour répondre aux demandes spécifiques des associations, le GCE a conçu une offre de produits et de services dédiés.
- **Un prêt locatif social** pour financer les projets de rénovation et d'extension des structures sanitaires et sociales : maisons de retraite, foyers pour handicapés.

■ Le forfait *Associatis Essentiel*, un ensemble simple et sécurisé de produits et services centrés sur la gestion du compte courant des associations au budget modeste.
■ Le contrat *Associatis Assurances* propose une gamme de produits d'assurance spécifiques incluant une responsabilité civile pour les responsables d'associations.

AIDER LES PERSONNES PROTÉGÉES

En partenariat avec Handijustice, la Caisse d'Epargne a organisé le 1er colloque consacré au thème : « Les personnes protégées et leurs droits : droits de l'homme, de la personne et du patrimoine ». Il a ainsi réaffirmé son engagement auprès des personnes protégées et a présenté l'ensemble de l'offre Caisse d'Epargne destinée aux personnes mises sous protection et aux tuteurs familiaux.

De nombreuses initiatives ont marqué en 2006 l'attention portée à l'économie sociale par le Groupe Caisse d'Epargne :
■ Le 12e concours Ecureuil Association a été l'occasion de récompenser une dizaine d'associations pour des actions réalisées sur le thème de l'aide à la personne.
■ *L'Appel des Enfants pour l'Environnement,* organisé par le WWF France auprès des classes d'enseignement primaire, a été relayé par le Groupe qui a offert des supports pédagogiques sur l'eau, thématique du concours en 2006, et doté les classes gagnantes de prix.
■ Trois nouveaux guides dédiés aux associations sont venus enrichir ceux déjà disponibles sur le portail *www.associatis.com.*
■ Enfin, deux produits destinés à renforcer l'autonomie des personnes protégées ont été proposés : la carte interbancaire *Equilibra* (déployée dans l'ensemble du réseau au cours du 1er semestre 2007) et le forfait *Satellis Autonomie*.

> LES PME

Comme les grandes entreprises, les PME doivent relever le défi du développement durable qui constitue désormais pour elles un réel enjeu de leur pérennité. Mais elles le perçoivent souvent comme une contrainte et la source de charges nouvelles. Le rôle des PME est important dans l'insertion par l'emploi et le développement du lien social au niveau local. Pourtant, un risque environnemental négligé, une mauvaise insertion dans le tissu local ou bien un climat social hostile peuvent menacer leur existence. *L'Observatoire Caisse d'Epargne* 2007 est consacré aux PME et aux entrepreneurs.

Le Groupe Caisse d'Epargne accompagne les PME et TPE dans les principales étapes de leur cycle de vie. Il soutient leur création et leur développement :
■ par son rôle de leader dans le capital investissement de proximité : présent dans 80 fonds régionaux, il a investi 600 millions d'euros dans les petites entreprises ;
■ par sa situation d'acteur majeur des fonds communs de placement dans l'innovation ;
■ avec l'outil *Cordé*, il les aide à mieux appréhender la dimension développement durable dans leur activité.

L'outil *Cordé*

En collaboration avec Vigeo, Le Groupe Caisse d'Epargne a élaboré pour les PME un outil d'autodiagnostic leur permettant de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale : *Cordé* offre la possibilité aux dirigeants de PME de porter un regard objectif sur les forces et faiblesses de leur entreprise en matière de développement durable et d'en tirer des plans d'actions.

Le Groupe Caisse d'Epargne est le seul à proposer à ses clients PME un tel outil. *Cordé* est complété par une offre de placements sur des fonds d'investissement socialement responsable. Le Groupe Caisse d'Epargne propose également aux PME des financements à taux privilégiés pour les investissements découlant des constats effectués lors de leur diagnostic *Cordé*. Lancé en 2004, *Cordé* a continué sa montée en puissance en 2005 et 2006 : déjà développé dans six Caisses d'Epargne (Alpes, Aquitaine-Nord, Centre-Val de Loire, Flandre, Languedoc-Rousillon et Val de France-Orléanais), il le sera dans sept autres en 2007.

GCE Car Lease

Le Groupe Caisse d'Epargne a créé en 2006, en direction des TPE et PME, une filiale spécialisée dans la location longue durée de véhicules : GCE Car Lease. GCE Car Lease a édité un guide facilitant le choix d'un véhicule à moindre émission de gaz à effet de serre en fonction du niveau de TVS (taxe sur les véhicules de société) appliqué.

> LES COLLECTIVITES ET INSTITUTIONNELS LOCAUX

Les collectivités et institutionnels locaux sont des acteurs de premier plan du développement durable dans la prise de conscience de ces enjeux au niveau régional.

Les Caisses d'Epargne sont engagées à leurs côtés afin de les aider à répondre aux besoins de leurs concitoyens et, souvent en partenariat avec IXIS CIB, pour financer des opérations respectueuses de l'environnement.

Financement de projets « durables »

Les prêts bonifiés du Groupe – *Bonifix Environnement® et Crédit Priorité Environnement® –* sont destinés à financer la construction d'ouvrages respectant les critères environnementaux définis avec la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) : préservation du patrimoine naturel, recyclage des matériaux et valorisation des déchets de chantiers. En 2006, l'enveloppe des financements a représenté 180 millions d'euros.

En partenariat avec la Banque européenne d'investissement (BEI) :

- **Le programme de transports urbains durables (PTUD)** doté de 500 millions d'euros intermédiés en totalité par le GCE, finance les investissements de transport collectif en site propre.
- **Les programmes Hôpitaux de France** offrent des conditions financières optimisées pour le Plan Hôpital 2007.

DES PROJETS « DURABLES » FINANCÉS PAR LE GCE

- Tramway de Montpellier (Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, IXIS CIB).
- Tramway de Valenciennes (Caisse d'Epargne Pays du Hainaut).
- Tramway de Reims : premier succès de partenariat public privé (PPP) pour la Caisse d'Epargne Champagne-Ardenne.
- Trois centres de tri sélectifs de déchets ménagers dans la Drôme (Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche).
- Plateau technique du Centre Hospitalier intercommunal de Haute-Saône (Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté, IXIS CIB).
- Centre de traitement et d'incinération des ordures ménagères de Pithiviers, équipé pour éliminer les émissions produites et valoriser l'énergie, inauguré le 5 janvier 2007 (Caisse d'Epargne Val de France-Orléanais). www

Partenariats institutionnels

Avec l'Ademe : le Groupe Caisse d'Epargne a décidé d'accompagner l'Ademe dans le développement de la méthode *Bilan Carbone®* Collectivités et Territoires, afin de répondre aux demandes des collectivités pour disposer d'un outil de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Avec l'association des Eco-Maires (700 collectivités engagées dans le développement durable) : le GCE a réalisé un guide pratique sur la comptabilité environnementale.

Avec la FNTP : il a édité en 2006 un guide, « La rénovation urbaine : quels équipements, quels travaux ? »

DEUX PÔLES COMPLÉMENTAIRES : IMMOBILIER ET ASSURANCE

> IMMOBILIER

Le bâtiment est un secteur clé pour la réduction des gaz à effet de serre : il doit intégrer l'objectif de division par quatre de ses émissions d'ici à 2050.

Le diagnostic de performance énergétique (DPE), obligatoire pour la vente (depuis le 1er novembre 2006) et la location (à compter du 1er juillet 2007) permet d'identifier les consommations prévisionnelles d'énergie des bâtiments et de repérer les travaux à effectuer pour économiser l'énergie.

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU BÂTIMENT

- 18 % des émissions directes de gaz à effet de serre.
- 22 % avec celles du chauffage urbain et celles issues de la production électrique.
- 45 % des consommations d'énergie finale, soit environ 2 tonnes de CO_2 par an/habitant.

Le Groupe Caisse d'Epargne, en partenariat avec l'Ademe, a initié une réflexion en 2006 sur une offre de prêt développement durable pour les syndics de propriété. Cette offre permettrait de lier diagnostic énergétique, identification d'investissements à réaliser sur les parties communes de la copropriété et financements adaptés.

Le guide Ecureuil Copropriété présente aux professionnels de l'immobilier les prêts copropriété du GCE et notamment le financement des travaux destinés à réaliser des économies d'énergie.

Le partenariat avec le SNAL

Le Groupe Caisse d'Epargne est, depuis 2005, le partenaire bancaire exclusif du Syndicat national des aménageurs et lotisseurs (SNAL), qui représente plus des trois quarts de la profession de l'aménagement privé. Le SNAL a créé en 2004 un comité de pilotage en association avec l'Ademe, l'association Haute qualité environnementale (HQE®), le ministère de l'Equipement et l'UNSFA*. Ils ont décidé la mise au point d'une méthodologie de qualité environnementale pour les opérations d'aménagement urbain.

Les actions du Crédit Foncier

Acteur essentiel du financement immobilier en France, le Crédit Foncier développe des actions dans le cadre de la démarche développement durable du Groupe Caisse d'Epargne.

Un logiciel et un prêt dédiés aux économies d'énergie

En 2006, le Crédit Foncier a préparé une offre, pour un déploiement prévu début 2007, intégrant :

- un logiciel de calcul de la performance énergétique de la maison individuelle qui permet d'évaluer l'étiquette énergie de son logement, de simuler les travaux les plus efficaces en matière énergétique et d'en évaluer le coût ;
- le prêt travaux énergie, reposant sur une approche de l'endettement du client en coût global et intégrant les économies de charges réalisées après travaux.

Pour en savoir plus, consulter le site : www.creditfoncier.fr.

Le prix Confort de vie

Doté de 150 000 euros, le prix Confort de vie, en partenariat avec la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité, récompense les réalisations immobilières répondant au double critère de l'accessibilité pour tous et du respect des exigences sociales et environnementales. Deux dossiers ont été primés en 2006 parmi les 47 dossiers de candidature examinés.

> ASSURANCE ET PREVOYANCE

Apprendre à conduire aux personnes handicapées

Ecureuil Assurances IARD a conclu en octobre 2006 une convention triennale avec la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité afin de faciliter l'apprentissage ou le réapprentissage de la conduite par les personnes handicapées.

La convention prévoit :

- un soutien financier à l'association Comète France (28 centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelle gérés en France) ;
- l'acquisition d'un véhicule *mini manche* adapté pour l'apprentissage de la conduite en auto-école par une personne handicapée ;
- le financement partiel du coût des permis de conduire d'une cinquantaine de personnes handicapées par an.

* UNSFA : Union nationale des syndicats français d'architectes.

Le Groupe Caisse d'Epargne propose à ses clients particuliers, institutionnels ou entreprises d'investir dans des fonds socialement responsables à travers sa filiale IXIS Asset Management France[1] qui intègre les données de développement durable dans sa gestion d'actifs. De son côté, IXIS Environnement et Infrastructures, filiale d'IXIS Corporate & Investment Bank[1], finance des projets liés à la protection de l'environnement et au développement du territoire.

LA BANQUE D'INVESTISSEMENT

Gestion d'actifs et investissement socialement responsable

IXIS Asset Management (IXIS AM), filiale de Natixis, la banque d'investissement et de projets, commune aux Groupes Caisse d'Epargne et Banque Populaire, dispose d'une expertise reconnue dans les investissements socialement responsables (ISR). L'expérience des gérants en matière d'analyse et de gestion socialement responsable repose sur l'importance du dialogue direct avec les entreprises, bâtie sur un historique d'environ 650 entreprises rencontrées en Europe ces dernières années, dont 160 en 2006.

L'investissement socialement responsable recherche la rentabilité à long terme en investissant dans des titres de sociétés pratiquant des politiques de développement durable. L'équipe de gestion ISR d'IXIS AM a élaboré une méthodologie de sélection d'entreprises combinant :

- l'évaluation des pratiques ISR ;
- une bonne maîtrise des risques et des enjeux liés au développement durable ;
- de bons fondamentaux financiers.

Cette expertise permet aujourd'hui à IXIS AM d'offrir une gamme complète de produits ISR et solidaires dont plusieurs ont été salués par les acteurs du marché tels que Finansol[2] et Novethic[3]. Parmi eux :

- *FCP Ecureuil 1, 2, 3... Futur* : fonds composé d'une sélection d'actions qui tiennent compte du comportement des sociétés en matière de développement durable (plus de 128 M€ d'encours à fin décembre 2006).
- *Nord Sud Développement* : investissements dans des sociétés favorisant le microcrédit dans les pays émergents (plus de 80 M€ d'encours à fin décembre 2006 – produit labellisé Finansol).
- *IXIS Euro 21* : investissements dans des sociétés de la zone euro, les plus engagées dans le développement durable (plus de 34 M€ d'encours à fin décembre 2006).
- *Insertion Emplois* :
  - 90 % de l'actif sont investis dans des entreprises cotées de la zone euro qui répondent à un objectif général d'ISR ;
  - 5 % à 10 % des fonds collectés sont investis dans des titres non cotés de structures solidaires dès lors qu'elles créent directement ou indirectement des emplois pour des personnes en grande difficulté.

Insertion Emplois a permis la création ou la consolidation de 3 997 emplois depuis son origine.

INSERTION EMPLOIS

- Création en mai 1994.
- Encours au 31/12/2006 : 181,3 M€.
- Une expertise reconnue et notée AA par Novethic.
- Labellisé par Finansol depuis 1997.

- *Insertion Emplois Equilibre* : créé en 2006, ce FCP offre l'accès au financement solidaire et à l'ISR dans un cadre de gestion prudente (65 % de produits de taux et 35 % de produits actions). Dans ce cadre, il investit directement dans des titres non cotés (entre 5 % et 10 % de l'actif) de structures solidaires, selon les mêmes règles qu'*Insertion Emplois*.
Fin 2006, l'encours s'élevait à plus de 30 millions d'euros.

1. IXIS Asset Management et IXIS Corporate & Investment Bank étaient des filiales directes de la CNCE avant apport à Natixis, fin 2006.
2. Label garantissant la transparence et la solidarité des placements qu'il distingue.
3. Centre de recherche et d'expertise sur la responsabilité sociétale des entreprises et l'investissement socialement responsable.

Financement et ingénierie

IXIS Environnement et Infrastructures (IXIS E&I), filiale de Natixis, est spécialisée dans le financement, notamment en fonds propres, de projets touchant aux domaines de l'environnement et des infrastructures.

En 2006, deux fonds sous gestion directe, le *Fonds d'investissement de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Fideme)* et le *Fonds d'investissement et de développement des partenariats public-privé (Fideppp)*, et un fonds sous gestion déléguée, l'*European Carbon Fund (ECF)*, ont représenté ensemble plus de 390 millions d'euros sous gestion, dédiés au développement durable. Ils sont gérés par des équipes spécialistes du climat, de l'énergie et des infrastructures.

■ Le *Fideme* a contribué au financement des énergies renouvelables : 23 parcs éoliens (300 MW), une centrale hydroélectrique, et une usine de production de biocarburants.

■ Le *Fideppp* a remporté un premier succès à travers sa participation au capital de la société concessionnaire du Tramway de Reims, premier tramway en France à faire l'objet d'un partenariat public privé (PPP) dans le cadre d'une délégation de service public.

■ L'*European Carbon Fund (ECF)* est une Sicav, créée en 2005 par de grands établissements, qui a pour vocation de financer la composante « carbone » de projets industriels réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Agissant pour le compte de l'*ECF*, IXIS E&I est un acteur mondial des opérations primaires effectuées sur le marché du CO_2 dans le cadre du Protocole de Kyoto et de la directive européenne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le monde.

EUROPEAN CARBON FUND : DES PROJETS DANS LE MONDE ENTIER

ECF finance des projets visant à réduire l'émission de gaz à effet de serre dans le monde entier. En 2006, IXIS E&F a contracté pour le compte de l'ECF près de 17 millions de tonnes de CO_2 grâce à plus d'une dizaine de transactions pour une valeur marché d'environ 283 millions d'euros. La diversification géographique a été importante avec des contrats signés avec des contreparties en Chine, en Corée, en Inde, en Lituanie, au Brésil et en Argentine. Les technologies soutenues incluent l'énergie éolienne, les centrales électriques à biomasse, la captation du méthane dans les décharges et dans les mines de charbon, la réduction de gaz industriels dans la chimie.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

VIS-À-VIS DES PARTIES PRENANTES

1er prix du concours « L'eau, la vie, les hommes » - Audrey Fabel - Caisse d'Epargne Poitou-Charentes

Engagé dans la société depuis ses origines, le Groupe Caisse d'Epargne intègre les préoccupations sociales et environnementales à ses activités économiques. C'est ancré dans les territoires et toujours au plus proche de ses différentes parties prenantes qu'il évolue pour être un acteur d'un développement durable.

Connaître ses parties prenantes, savoir les écouter et dialoguer avec elles, conjuguer leurs intérêts : tel est l'enjeu d'une entreprise qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

LE GROUPE ET SES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

Soucieux de répondre à l'attente de ses **26 millions de clients**, le Groupe Caisse d'Epargne les interroge régulièrement et met en place des programmes pour mieux les satisfaire.

Engagées par leur statut, les Caisses d'Epargne s'impliquent dans la participation de leurs **3,4 millions de sociétaires** à la vie coopérative.

Fort d'un dialogue social soutenu, le Groupe Caisse d'Epargne organise son développement tout en favorisant l'évolution professionnelle de chacun de ses **55 800 collaborateurs**.

Composé d'entreprises citoyennes, ancrées dans le territoire où elles exercent leurs activités et payent leurs impôts, le Groupe Caisse d'Epargne s'investit dans des missions d'intérêt général et des œuvres de mécénat et de solidarité.

Partenaire de ses **47 000 fournisseurs**, le Groupe établit avec eux des relations à long terme et promeut les produits et services répondant aux critères du développement durable.

Enfin, le Groupe, soucieux de la qualité de la vie des hommes d'aujourd'hui et de demain sur **notre planète**, prend en compte les impacts directs et indirects de ses activités sur l'environnement.

Les activités du Groupe, eu égard à ses différentes responsabilités, se mesurent qualitativement et, également, quantitativement, *via* les montants des revenus générés et redistribués aux parties prenantes.

RÉPARTITION DES REVENUS GÉNÉRÉS ET REDISTRIBUÉS Données Groupe Caisse d'Epargne, en millions d'euros (normes IFRS)	**2 006**	**2 005**
Revenus générés	**13 774**	**10 300**
Banque commerciale	7 758	7 217
Banque d'investissement	3 480	2 652
Autres revenus nets	2 536	430
Dotations aux amortissements	**420**	**442**
Revenus distribués aux parties prenantes	**9 521**	**8 080**
Salariés	5 031	4 691
dont intéressement et participation	*315*	*215*
Fournisseurs et prestataires de services	2 804	2 371
Etat et collectivités locales (impôts et taxes)	1504	878
Missions d'intérêt général	63	60
dont PELS	*54*	*52*
dont Mécénat et solidarité	*9*	*8*
Intérêts minoritaires	119	78
Résultat net	**3 833**	**1 779**
dont intérêts aux parts sociales versés aux sociétaires	*103*	*95*

Objectif Qualité – le programme national déployé dans toutes les entreprises de la Banque commerciale – répond à l'enjeu d'amélioration de la satisfaction et de la fidélité des clients.

LES CLIENTS

Le baromètre national de satisfaction client

Les Caisses d'Epargne disposent depuis 2001 d'un baromètre national de satisfaction client (BNSC) qui permet, par sondage permanent, de disposer chaque semestre d'une vision de la satisfaction de leurs clients. Plus de 35 000 d'entre eux sont ainsi interrogés chaque année.

BNSC - Evolutions semestrielles depuis 2001
Base : environ 17 000 clients interrogés par semestre

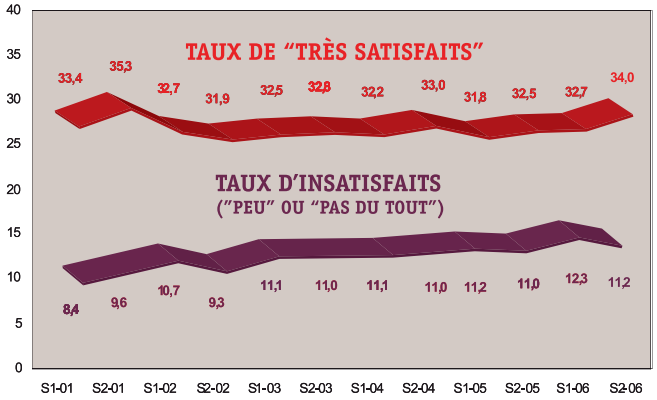

Rappel objectif à fin 2007 : 36 % de « très satisfaits »

Le référentiel *Ecureuil Attitude*

Une réflexion approfondie a été réalisée en 2006 sur la qualité de l'accueil. Elle a conduit à mettre en place *Ecureuil Attitude*, un référentiel de critères de qualité de service très concrets, assorti d'un système de mesures internes et de visites impromptues dans l'ensemble du réseau. *Ecureuil Attitude* sera déployé par les Caisses d'Epargne tout au long de l'année 2007.

Ce référentiel commun, élaboré selon la logique du parcours d'un client qui téléphone à son agence ou s'y rend, définit les règles de la qualité de service rendue au client au sein du Groupe selon trois objectifs :

- apporter un service clair et adapté ;
- offrir un contact souriant et chaleureux ;
- garantir un environnement attrayant et opérationnel.

Ecureuil Attitude sera déployé en 2007 dans les agences, mais aussi dans les centres de relation clientèle (CRC) et dans les services des sièges appelés à avoir des contacts directs avec les clients.

DES CRC CERTIFIÉS

- Le CRC de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, certifié Iso 9001 en 2004.
- Le CRC d'Ile-de-France Paris, certifié "NF service centre de relation client" en 2006. Fruit d'un travail de plusieurs mois, la certification est aussi une exigence quotidienne afin de rester au niveau de qualité de service requis. Un organisme certificateur vérifie régulièrement, par audit, le bon respect des engagements pris par le CRC.

Autre volet de l'écoute et de la satisfaction client, la gestion des réclamations est assurée dans chaque Caisse d'Epargne par un service spécialisé et, conformément à la « loi Murcef », un médiateur national peut intervenir en dernier recours. Dans près de la moitié des cas, le médiateur émet un avis totalement ou partiellement favorable au client.
La saisine par écrit est gratuite et l'avis du médiateur doit être prononcé dans un délai de deux mois.
Les courriers doivent être adressés à :
Monsieur le médiateur du Groupe Caisse d'Epargne
TSA 10170 – 75665 PARIS cedex 14.

Le nouveau concept d'agence

A travers la mise en place d'un nouveau concept d'agence (NCA), le programme *Fréquence Client*, lancé en 2004 dans le cadre de la démarche qualité du Groupe, permet d'améliorer la qualité du service rendu, de répondre au souhait d'autonomie des clients et d'améliorer la sécurité. 1 230 agences au nouveau format ont été livrées à fin 2006 (dont 820 agences libre-service).

ACCUEIL PERSONNALISÉ À LA BANQUE PALATINE

Témoin de l'important chantier de rénovation entrepris dans le Groupe, le nouveau format d'agence de la Banque Palatine répond à un enjeu stratégique : réaliser les ambitions commerciales en répondant mieux aux attentes des clients. Déployé sur une douzaine d'agences à fin 2006, le nouveau format d'agence respecte mieux la confidentialité et s'organise dans un espace chaleureux : architecture ronde, salon d'attente avec journaux et boissons, réception dans un bureau privé, en côte à côte, pour une relation plus humaine.

Les sociétaires étaient 3,4 millions à la fin de l'année 2006, soit 285 000 de plus qu'en 2005. L'implication des élus des sociétaires dans ses actions d'intérêt général permet au Groupe Caisse d'Epargne de se différencier et de faire vivre une relation de proximité sur tout le territoire.
La Caisse d'Epargne illustre ainsi son ambition de banque citoyenne à travers sa vocation à conduire des missions d'intérêt général.

LES SOCIÉTAIRES

Tout client de la Caisse d'Epargne peut devenir sociétaire en acquérant des parts sociales d'une société locale d'épargne (SLE). Le sociétaire reçoit une rémunération annuelle et dispose d'un droit de vote à l'assemblée générale, selon le principe démocratique coopératif : « un homme, une voix ». Les 440 sociétés locales d'épargne, coopératives à capital variable, ont un rôle essentiel. Elles permettent de favoriser la proximité, sur leur territoire, entre la Caisse d'Epargne et ses sociétaires. De plus, les élus issus de leurs conseils d'administration contribuent à élaborer les orientations générales de la Caisse d'Epargne en matière de missions d'intérêt général, missions qui sont confiées au réseau par la loi.
Être sociétaire à la Caisse d'Epargne, c'est un investissement utile, un acte solidaire.

QUI SONT LES SOCIÉTAIRES ?

- 54 % des sociétaires sont des femmes, mais 79 % des administrateurs sont des hommes.
- 30 % des sociétaires ont moins de 40 ans.
- 70 % des sociétaires habitent une ville de moins de 20 000 habitants.
- 26 % ont un engagement associatif.
- 49 % des sociétaires utilisent Internet.
- 70 % sont des clients de la Caisse d'Epargne depuis plus de 20 ans.
- 28 451 collaborateurs du Groupe sont aussi sociétaires.

En 2006, les Caisses d'Epargne ont été à nouveau autorisées à faire un Éppel public à l'épargne, ce qui a permis de promouvoir les parts sociales. Entre avril et novembre, ce sont 285 000 nouveaux sociétaires qui ont rejoint une SLE (contre 93 000 en 2005).

Renforcer le sociétariat

Les Caisses d'Epargne ont engagé en 2006 des actions pour sensibiliser les clients aux rôles des sociétaires et à leurs avantages mettant en avant :
- une rémunération attractive ;
- une relation privilégiée avec leur Caisse d'Epargne *via* des supports d'information diversifiés (lettres aux sociétaires, emplacements réservés en agence, rubrique Internet...).

Par ailleurs, les sociétaires sont largement associés à la vie des Caisses d'Epargne. Ils sont régulièrement invités à des réunions *Privilèges* pour accompagner la préparation de leurs projets de vie (immobilier, retraite, ...). En 2006, 20 000 sociétaires ont participé à 220 réunions. Ils s'impliquent également dans la vie institutionnelle de leur Caisse d'Epargne, lors des assemblées générales de leur SLE, une fois par an.

Cet engagement est aussi un encouragement aux missions d'intérêt général de leur Caisse d'Epargne avec, notamment, la sélection des projets d'économie locale et sociale par l'intermédiaire de leurs représentants.

Former les représentants des sociétaires

En 2006, la formation des représentants des sociétaires s'est articulée autour de deux axes forts :
- des formations nationales destinées en priorité aux membres de comités d'audit. Ces sessions reposent sur des thèmes techniques, répondant aux exigences de la Commission Bancaire d'avoir des élus bien formés pour accomplir leurs missions. Plus de 250 membres de comités d'audit et de conseils d'orientation et de surveillance (COS) ont suivi les formations organisées à leur intention par la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (FNCE). Les thèmes retenus en 2006 ont été : « les normes IFRS », « la conformité » et un point d'actualité sur « Bâle II ». Au total, 18 sessions ont été organisées ;
- des formations en Caisse d'Epargne destinées principalement aux membres de COS et aux administrateurs de SLE. Cette nouveauté 2006, proposée par la FNCE à partir du second semestre, a pour principale ambition de soutenir la politique de formation des Caisses d'Epargne en mettant à leur disposition et à titre gracieux des formateurs issus du monde bancaire ou les experts de la FNCE. Plus de 10 Caisses d'Epargne ont relayé cette initiative en 2006. Ainsi, entre septembre et décembre, environ 330 membres de COS et administrateurs de SLE ont été formés dans le cadre de ce dispositif, ce qui représentait 21 sessions de formation organisées au sein de ces Caisses d'Epargne. 16 sessions étaient destinées aux administrateurs de SLE et 5 s'adressaient aux membres de COS.

Mobiliser pour les assemblées générales

Moment institutionnel majeur de la vie coopérative, les assemblées générales sont une occasion privilégiée de dialogue entre sociétaires, administrateurs et collaborateurs des Caisses d'Epargne.

Celles-ci ont procédé en 2006 à une forte mobilisation de leurs sociétaires pour les inciter à participer aux assemblées générales, grâce à une campagne de communication comprenant affiches et dépliants en agence, et envoi de cartons d'invitation. La FNCE accompagne les Caisses d'Epargne dans l'organisation de ces manifestations, véritables vitrines de leur action.

Cette mobilisation a porté ses fruits : en 2006, 54 000 sociétaires ont assisté aux assemblées générales, soit 6 000 de plus que l'année précédente. C'est la meilleure participation constatée depuis les assemblées générales électives de 2003.

En 2006, les thèmes abordés lors des assemblées générales ont été : la création de Natixis, le Livret A, les parts sociales, la vie des agences, les services à la personne et les PELS.

Par ailleurs, 15 000 clients, intéressés par la démarche coopérative, ont également assisté à ces AG afin de mieux connaître leur fonctionnement et dans la perspective de devenir sociétaires à leur tour.

Les PELS *écureuil & solidarité* : un engagement concret pour les sociétaires

Au premier plan du développement de leurs missions d'intérêt général, les Caisses d'Epargne mettent en œuvre des projets d'économie locale et sociale (PELS) dans leur région : c'est un dispositif unique dans le monde bancaire. Les PELS financent des projets dans les domaines de l'emploi, de l'autonomie et du lien social *(voir p. 30)*.

> 11 900 projets financés depuis 2001

L'enveloppe PELS est calculée à partir des intérêts des parts sociales : chaque part sociale nouvellement souscrite renforce ainsi le financement de futurs projets.

Les PELS, ce sont également sur le terrain quelques 1 500 administrateurs de Caisses d'Epargne qui s'impliquent bénévolement pour recueillir, proposer, instruire, soutenir et évaluer les projets.

DES SOCIÉTAIRES VOLONTAIRES

La Caisse d'Epargne de Champagne-Ardenne a créé sa propre association pour relayer le dispositif *Savoirs pour réussir*, conçu et mis en œuvre par la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité. Lançant un appel lors des assemblées générales de SLE, une centaine de sociétaires se sont portés volontaires pour apporter leur soutien bénévole à cette action, une fois leur formation assurée par la Fondation.

© Dominique Gauthey pour la FCEs

Pour accompagner ses évolutions et mutations, le Groupe Caisse d'Epargne met en œuvre des pratiques et règles communes à toutes les entreprises en termes de management, de respect de la diversité et de politique sociale et salariale, avec la volonté de faire partager ses valeurs d'engagement dans la société.

LES RESSOURCES HUMAINES

La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

Particulièrement attentif aux évolutions des métiers et des qualifications, le Groupe Caisse d'Epargne s'est doté au niveau de la branche[1], en 2005, d'un Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, qui a publié trois études en 2006 :

- effectifs par métier ;
- évolution des métiers commerciaux ;
- impacts de l'allongement de la vie professionnelle.

En 2006, plusieurs métiers ont fait l'objet d'une révision dans le référentiel métiers-compétences : achats et moyens généraux, risques, ...

Le recrutement et la gestion de la mobilité

Le Groupe a développé en 2006 une nouvelle image employeur reposant notamment sur le choix de l'expertise et le respect des différences de culture et de singularité. Deux visuels expriment la diversité des profils des personnes recherchées et l'attention portée aux individualités. Ce travail d'image, soutenu par une large diffusion dans la presse, doit installer le GCE comme un recruteur de référence. Cette campagne est à l'affiche sur le site Internet de recrutement *www.groupe.caisse-epargne.com/recrute*, mis en ligne en mai 2006, qui permet aux entreprises du Groupe d'enregistrer leurs offres d'emploi et aux candidats de soumettre leurs dossiers de candidature. En 8 mois, le site a recueilli plus de 70 000 dossiers et 900 embauches ont été réalisées par ce canal.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN 2006

Fin 2006, le Groupe comptait 55 800 collaborateurs (CDI + CDD). L'effectif de la branche Caisse d'Epargne a augmenté de 1 % pour s'élever à 42 800 collaborateurs (CDI + CDD), avec une part de 28 % d'encadrement. Le taux de recours à l'emploi précaire (effectif intérimaire + CDD en ETP/total effectif ETP + intérim) a été en moyenne, pour 2006, de 5,9 % dans la branche Caisse d'Epargne.

Multitalent, le logiciel de gestion des candidatures, a été lancé en parallèle du site de recrutement en mai 2006. Il est destiné aux recruteurs du Groupe qui accèdent ainsi aux candidatures déposées et les traitent directement. Rapidement adopté par les entreprises du Groupe, ce logiciel permet de gagner à la fois en fiabilité, en traçabilité des candidatures et en temps. Les candidats reçoivent une réponse dans un délai d'une semaine. *Multitalent* deviendra, à terme, l'unique outil de gestion du recrutement du Groupe Caisse d'Epargne.

Près de 4 000 recrutements en CDI en 2006 pour le Groupe

Afin de faciliter la mobilité, *Multitalent* a été étendu à la gestion de la mobilité interne, à l'intérieur du Groupe. Ces fonctionnalités sont mises en œuvre progressivement à travers un nouvel espace sur l'intranet, Mobilité Groupe, opérationnel depuis la fin octobre 2006.

1. La branche regroupe les Caisses d'Epargne, les organismes centraux (CNCE, FNCE), et les communautés informatiques.

La gestion des carrières

La branche Caisse d'Epargne bénéficie d'un accord de gestion des carrières qui prévoit un entretien d'appréciation des compétences avec le manager tous les deux ans, auquel s'ajoute un entretien de carrière avec la DRH tous les cinq ans. L'entretien d'appréciation des compétences permet de mesurer le degré de maîtrise de l'emploi du collaborateur et son évolution dans sa filière d'activités ; l'entretien de carrière permet de faire le point avec le collaborateur sur son expérience professionnelle, les actions conduites et les compétences acquises sur l'ensemble de son parcours. Il peut aboutir à l'élaboration d'un projet professionnel dans le cadre de la filière d'activités du collaborateur ou dans une autre filière.

Une gestion spécifique des dirigeants, des potentiels et des cadres supérieurs est organisée avec des dispositifs adaptés tels que comités de carrière, *assessment center*, *Parcours ESSEC*, HEC, Université Caisse d'Epargne, Sciences Politiques.

Les « seniors » et *Cap 25*

Le programme *Cap 25* s'adresse aux salariés « seniors » (ancienneté supérieure à 25 ans dans le Groupe). Il les aide à se valoriser et à mieux appréhender les évolutions du GCE et de ses métiers. La démarche s'organise en trois étapes : un entretien individuel de carrière, un séminaire résidentiel de cinq jours et une phase finale de formalisation du projet professionnel et du plan d'action individuel. Depuis l'origine du programme, en 2005, près de 500 salariés, âgés de 51 ans en moyenne, ont participé à *Cap 25* sur dix-neuf sessions.

La formation

La loi du 4 mai 2004 a réformé les règles relatives à la formation professionnelle, dans un contexte d'évolution de l'environnement bancaire (relation clientèle, métiers ...). Les entreprises de la branche Caisse d'Epargne ont signé, en 2005, un accord collectif national relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie.

- Au titre de l'offre de formation proposée dans ce cadre, a été lancée une offre de formation nationale *DIF* (droit individuel à la formation) complémentaire à celle des entreprises et centrée sur le support et la facilitation de l'activité professionnelle (communication, langues, etc.).
- Les parcours dits « institutionnels » ont été aussi, à l'occasion de ce texte, complètement rénovés pour correspondre au nouveau périmètre du Groupe.
- A ce titre le Groupe dispose d'un *Parcours nouveaux entrants* (PNE) destiné à tout nouvel arrivant, quels que soient son métier et son entreprise de destination. Conçu pour permettre la compréhension de l'organisation, des valeurs et des ambitions du Groupe, il intègre une composante développement durable et engagement sociétal.
- Par ailleurs, l'offre de formation Groupe à destination des managers s'étoffe aujourd'hui à travers des parcours offerts dans la filière *Ventes et services client* (directeurs de groupe et directeurs d'agence à travers *Fréquence Client*).

Enfin, toujours au titre du management, dans un partenariat renforcé avec l'ESSEC Business School, 37 cadres supérieurs de 24 entreprises ont intégré en 2006 la 11e promotion du *Parcours de Management*.

UN NOUVEAU PARTENARIAT

En septembre 2006, le Groupe Caisse d'Epargne a signé un accord de partenariat avec Euromed-Marseille (Ecole supérieure de commerce Marseille Provence) afin de mettre en place deux parcours de formation destinés à des étudiants ou des managers originaires ou ayant un projet professionnel dans un pays du pourtour méditerranéen. Le GCE participera aux choix pédagogiques, prendra en charge la scolarité des étudiants concernés et leur offrira un parcours *Aventure Caisse d'Epargne* pour découvrir le Groupe et ses métiers, avec le suivi des équipes de la DRH du Groupe.

La diversité et l'égalité des chances

L'emploi des personnes handicapées

La branche Caisse d'Epargne a signé le 21 juillet 2006 un accord collectif national en faveur de l'emploi des personnes handicapées, agréé en décembre 2006 par le ministre du Travail. Son objectif est d'augmenter les embauches de salariés handicapés au sein de la branche, de les intégrer durablement, de gérer l'évolution de leur carrière et de contribuer à l'insertion professionnelle de personnes handicapées. Un premier engagement de 170 embauches supplémentaires a ainsi été pris. L'accord prévoit aussi le financement de programmes de recherche pour l'aménagement de certains postes de travail, notamment pour l'insertion de salariés mal ou non voyants et mal ou non entendants.

Par ailleurs, devant la difficulté à recruter des personnes handicapées disposant des qualifications nécessaires pour les métiers de la banque, la branche Caisse d'Epargne adapte et individualise ses programmes de formation en fonction des besoins de chacun. Un tutorat organisé accompagne désormais tout nouvel arrivant.

En avril 2006, les dirigeants de dix grandes entreprises, dont Charles Milhaud, président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, ont présenté au Président de la République l'agence « Entreprises et handicap » : une nouvelle initiative destinée à être le laboratoire de management et de recrutement des personnes handicapées dans les entreprises.

Pour la deuxième fois, le Groupe Caisse d'Epargne a été partenaire de la 10e semaine pour l'emploi des personnes handicapées, organisée en novembre 2006 par l'ADAPT et placée sous le thème : « Ouvrons nos portes à toutes les compétences ». Cet événement national a pour objectif de favoriser les rencontres entre recruteurs et candidats handicapés. Ainsi, des sessions d'entretiens de 12 minutes où les candidats ont vu se succéder les recruteurs (*job dating*) et des forums régionaux se sont tenus à travers la France, tout au long de la semaine.

L'égalité professionnelle hommes/femmes

Les femmes représentaient 49,2 % des effectifs ETPMM (équivalent temps plein moyen mensuel) de la branche Caisse d'Epargne en 2006. Cette quasi parité occulte cependant une grande disparité selon les emplois exercés, avec une sur-représentation féminine dans les emplois les moins qualifiés et une sous-représentation dans ceux les plus qualifiés. En 2006, les femmes représentent 27 % de l'encadrement de la branche Caisse d'Epargne.

Au niveau de la branche Caisse d'Epargne, depuis plusieurs années, le différentiel de salaire total hommes/femmes reste relativement stable, à un niveau néanmoins élevé de 30,2 % en 2006. Après retraitement de l'« effet de structure » (allocation inégalitaire des hommes et des femmes dans chaque emploi), le différentiel de salaire est de l'ordre de 10 %. La composante non justifiable par des éléments objectifs (« à travail égal ou de valeur égale, salaire égal ») devra disparaître, conformément à la loi, d'ici à 2010.

La rémunération et la protection sociale

Un système de classification des emplois et des rémunérations minimales annuelles pour chaque classification est en place depuis le 1er janvier 2004, et un accord collectif national pour revaloriser le montant annuel minimal des rémunérations pour chaque niveau de classification d'emploi a été signé en novembre 2005.

GRILLES DE SALAIRES PAR CLASSIFICATION

En 2006, dans la branche Caisse d'Epargne :

- le salaire moyen par ETP (y compris primes et part variable) de la branche Caisse d'Epargne s'élevait à 36,7 k€, dont 32,2 k€ au titre du salaire de base ;
- le salaire moyen par ETP des cadres s'élevait à 53,3 k€, celui des non cadres à 30,9 k€, soit un différentiel de + 72 % en faveur de l'encadrement.

Pour les collaborateurs de la branche Caisse d'Epargne, la rémunération variable individuelle (part variable ou rémunération variable contractuelle, au titre de l'exercice 2005) s'est élevée en moyenne à 4,7 % du salaire de base perçu en 2006. Leur rémunération variable collective (intéressement + participation) s'est élevée en moyenne à 6,7 % du salaire global perçu en 2006.

En 2007, la politique salariale de la branche Caisse d'Epargne continuera de privilégier l'individualisation des rémunérations, avec une enveloppe de 1,2 % de la masse salariale consacrée aux mesures individuelles, contre 0,8 % pour les augmentations générales.

Fruit d'un large dialogue, le Groupe Caisse d'Epargne s'est doté, fin 2005, d'un nouveau socle de protection sociale : santé, prévoyance, régime supplémentaire de retraite. Il met notamment en avant une garantie d'égalité de traitement pour tous les salariés, la nécessaire maîtrise des coûts et, au bout du compte, la modernisation d'un socle social qui vise à faciliter le recrutement, la fidélisation, l'évolution de la carrière et la mobilité interentreprises des collaborateurs.

La liberté syndicale

L'accord collectif de septembre 2003 sur le droit syndical traduit la volonté de prendre en compte l'activité syndicale au niveau de la branche Caisse d'Epargne, afin de garantir un dialogue social de qualité. Les représentants syndicaux nationaux (RSN) exercent leur mission à travers leur participation aux instances nationales. D'importants moyens leurs sont accordés pour l'exercice de leurs mandats : crédits d'heures, remboursements de frais, subventions aux organisations syndicales, mise à disposition de locaux et matériels, formation. Fin 2004, un accord a été signé sur les conditions d'accès et d'utilisation de l'intranet et de la messagerie par les organisations syndicales représentatives de la branche Caisse d'Epargne.

Le 20 février 2006, un accord sur la négociation de Groupe a été signé ; il définit les modalités d'organisation de la négociation et permettra la conclusion d'accords portant sur des sujets d'intérêt commun et concernant plusieurs ou toutes les entreprises du périmètre du Groupe.

L'organisation du travail, la santé et la sécurité

Chaque entreprise du Groupe établit son règlement intérieur. Il fixe les règles générales et permanentes en matière d'organisation du travail et les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. Le règlement intérieur est disponible sur l'intranet pour chaque salarié.

Un accord collectif national encadre les dispositions relatives à la participation aux réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les conditions de travail des femmes enceintes, le reclassement des personnes déclarées inaptes à certains postes et la surveillance médicale particulière des salariés victimes d'agressions.

Plus d'une douzaine d'entreprises du Groupe ont mis en place des mesures de prévention et de détection du harcèlement. La plupart des entreprises inscrivent dans leur règlement intérieur les articles L.122-46, 47 et 49 du Code du Travail qui concernent le harcèlement.

LA SÉCURITÉ DANS LES AGENCES

Au sein de la commission paritaire nationale, une sous-commission Sécurité est chargée de suivre les questions d'intérêt national dans ce domaine.
Tout salarié (y compris intérimaire et CDD) nouvellement recruté dans le réseau Caisse d'Epargne, notamment en agence, doit suivre une formation à la sécurité. Cette formation est actualisée régulièrement selon l'évolution de l'environnement.

Le taux d'absentéisme en 2006 s'élève à 18 jours d'absence par ETP. L'emploi occupé et la qualification constituent des critères discriminants en matière d'absentéisme.

Les accidents (travail, trajet et agressions) sont extrêmement rares : 0,3 jour perdu par ETP en 2006 dans la branche Caisse d'Epargne.

Sensibilisation des salariés au développement durable

En 2006, plusieurs initiatives ont permis de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux :
- la mise en ligne de la *Lettre d'information, tableau de bord Développement durable (voir p. 9)* ;
- un concours de dessin *L'eau, la vie, les hommes*, avec une remise de prix à l'occasion de la journée mondiale de l'eau ;
- un « Quiz développement durable » et diverses informations sur l'intranet, publiées chaque jour de la Semaine du développement durable.

L'APPEL DES ENFANTS POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour la première fois en 2006, le Groupe Caisse d'Epargne a été partenaire de *l'Appel des enfants pour l'environnement*.
Décliné en interne pour les enfants des collaborateurs, le concours intitulé « *L'eau, la vie, les hommes* » a permis aux participants et à leurs parents de réfléchir à la ressource essentielle que représente l'eau et à sa répartition inégale à la surface de la planète.
Toutes les Caisses d'Epargne, la CNCE et 12 filiales ont participé à ce concours.
En mettant leur créativité au service de cette cause, les jeunes éco-citoyens responsables ont ouvert la voie aux adultes.

8e prix du concours « L'eau, la vie, les hommes »

Les données du domaine ressources humaines, détaillées par indicateur, sont disponibles sur Internet en complément du rapport.

Fidèle à ses missions d'intérêt général, le Groupe Caisse d'Epargne met sa performance économique au service de la solidarité et de l'insertion sociale à travers les projets d'économie locale et sociale. Engagées dans la lutte contre l'exclusion bancaire, les Caisses d'Epargne ont lancé, en 2006, le dispositif *Parcours Confiance*.
Les actions de la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité et les activités de mécénat du Groupe illustrent chaque jour son engagement dans la société.

LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les projets d'économie locale et sociale (PELS) *écureuil & solidarité*

Selon les termes de la loi du 25 juin 1999 sur leur statut coopératif, les Caisses d'Epargne s'engagent à financer des projets d'économie locale et sociale (PELS), menés en général par des associations ou des organismes à but non lucratif impliqués dans la solidarité et l'insertion. Ces projets sont cohérents avec la proximité géographique de chaque Caisse d'Epargne : ils permettent d'améliorer le quotidien des personnes les plus fragiles dans les domaines de l'emploi, de l'autonomie et du lien social.

L'enveloppe financière consacrée aux PELS est calculée sur la base des intérêts servis aux détenteurs de parts sociales dans chaque Caisse d'Epargne.
En 2006, cette enveloppe a évolué de 4,4 % par rapport à 2005, pour s'établir à 53,9 M€. Elle a été répartie entre les initiatives en faveur de l'emploi (40,4 %), de l'autonomie (44,5 %) et du lien social (15,1 %).
La progression importante de l'enveloppe pour le lien social témoigne de l'attention portée par la Caisse d'Epargne aux nouveaux besoins de la société : insertion par la culture et le sport, et protection de l'environnement.

VALORISER ET FAIRE DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE

Le projet *Les Portes du temps* permet à des jeunes issus de quartiers défavorisés de découvrir certains hauts lieux du patrimoine, riches d'histoire de leur région et de création artistique. L'édition 2006 a débuté le 16 juillet au château de Compiègne, en présence du ministre de la Culture et de la Communication. Un PELS *écureuil & solidarité* de la Caisse d'Epargne de Picardie a permis de financer en partie cette opération qui s'inscrit dans le cadre des actions menées en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances.
D'autres Caisses d'Epargne se sont impliquées dans *Les Portes du temps* : Alsace, Bourgogne Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Val de France-Orléanais.

En 2006, pour célébrer le 10 000e PELS financé depuis 2001, la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne a organisé la première édition du concours *Coups de Cœur écureuil & solidarité*. La cérémonie a récompensé six projets et a donné l'occasion de mettre à l'honneur tous ceux qui, chaque jour, partout en France, dépensent leur énergie à rendre la vie meilleure dans notre société.

Parcours Confiance

La Caisse d'Epargne veut accorder une plus large place à l'aide aux personnes connaissant des difficultés financières. Le dispositif *Parcours Confiance* lancé en 2006 matérialise concrètement le renforcement de son engagement dans la lutte contre l'exclusion bancaire et financière. Elle est ainsi devenue la première banque française à offrir aux personnes en difficulté un accompagnement non seulement bancaire, mais aussi pédagogique et social, leur permettant de retrouver une situation financière stable et équilibrée. Avec ce dispositif, la Caisse d'Epargne est à la fois au cœur de son métier de banquier et de son engagement en faveur de la cohésion sociale.

Fin 2006, 11 Caisses d'Epargne avaient créé une association *Parcours Confiance*, s'appuyant sur des salariés en mission (www), détachés au sein de l'association, et sur des partenariats locaux avec des acteurs clés de l'accompagnement social qui apportent leur expertise.

PARCOURS CONFIANCE FIN 2006

11 Caisses d'Epargne
300 clients reçus
123 microcrédits accordés, dont 99 avec la garantie du Fonds de cohésion sociale.

En 2007, la quasi-totalité des Caisses d'Epargne ont prévu de mettre en place une association *Parcours Confiance*, de financer 600 microcrédits sociaux et de développer significativement les microcrédits professionnels.

Qu'ils soient ou non clients de la Caisse d'Epargne, les bénéficiaires peuvent être des particuliers (personnes confrontées à un « accident de la vie » ou ayant des revenus irréguliers ou insuffisants, ...), ou des micro-entrepreneurs qui s'engagent dans la création de leur propre emploi mais ne trouvent pas d'offre bancaire sur le marché pour financer leur projet.
Les associations *Parcours Confiance* proposent un dispositif complet :

- un accompagnement bancaire individuel réalisé par les chargés de mission *Parcours Confiance* à partir d'un diagnostic social et budgétaire ;
- une offre bancaire de la Caisse d'Epargne (microcrédit, produits et services bancaires adaptés) ;
- des ateliers sur le rapport à l'argent animés par Finances & Pédagogie *(voir ci-après)* ;
- un accompagnement social, si nécessaire, effectué par des partenaires locaux (recherche d'emploi, de logement, soutien à la création d'entreprise).

Les microcrédits proposés sont destinés à financer la création d'une activité professionnelle mais aussi à subvenir à des besoins vitaux.

AIDER LA CRÉATION OU LA REPRISE D'ENTREPRISE

La Caisse d'Epargne et le réseau Entreprendre ont signé en 2006 un partenariat en faveur de la création d'emplois. Cet accord prévoit la mise en œuvre d'une filière d'accueil complète et un soutien efficace et durable aux projets de création ou de reprise d'entreprise.
Il s'agit de favoriser la création de PME à potentiel, l'émergence d'« entreprises sociales » conformément au programme « Entreprendre autrement » (emplois proposés aux personnes socialement fragiles) et l'accompagnement de l'action des repreneurs d'entreprises.
Le partenariat se déploiera notamment dans le domaine des services à la personne.

L'accompagnement des créateurs d'entreprise améliore leurs chances de succès. Les Caisses d'Epargne ont tissé des liens de partenariat avec cinq réseaux nationaux, professionnels de l'accompagnement : l'Adie, France-Initiative, les Boutiques de Gestion, France Active et, depuis 2006, le réseau Entreprendre. Avec plus de 30 M€ de subventions versées en cinq ans, le Groupe Caisse d'Epargne est le premier soutien financier des différents réseaux d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise.

Finances & Pédagogie

Fondée en 1957 par les Caisses d'Epargne, Finances & Pédagogie est une association qui répond au besoin de sensibilisation et de formation sur le thème de l'argent dans la vie quotidienne. Elle intervient dans un co-apprentissage collectif auprès de tous les publics, en particulier les jeunes en milieu éducatif, les bénéficiaires des dispositifs mis en place par les associations et le secteur social.

Sa démarche est ciblée sur le budget, les relations bancaires, le crédit, et se veut de plus en plus préventive, en mettant en œuvre des formations en direction des publics en difficulté ou plus particulièrement en direction des relais d'accompagnement (assistantes sociales, tuteurs familiaux, aides à domicile, référents). Il s'agit avant tout de favoriser l'apprentissage à l'univers de l'argent, à l'univers bancaire qui, pour les personnes fragiles, est un fort déterminant du lien social.
Organisme de formation, Finances & Pédagogie intervient auprès de salariés d'entreprises publiques et privées.

Ses actions visent à accompagner le consommateur financier dans toutes les étapes de sa vie qui sous-tendent des engagements financiers. Les entreprises les sollicitent pour aider leurs salariés à prévenir des situations de fragilisation financière, voire des situations de surendettement.

71 708 personnes rencontrées
3 875 interventions
10 585 heures de formation

En 2006, Finances & Pédagogie a signé près de 250 conventions de partenariats avec des réseaux très diversifiés pour développer son action pédagogique. Sa présence locale est ancrée, grâce à 25 antennes régionales et 30 correspondants régionaux qui démultiplient des formations auprès de plus de 1 000 partenaires.

La Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité

Reconnue d'utilité publique en 2001, la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité mène de nombreuses actions contre la dépendance et l'isolement liés au grand âge, à la maladie, au handicap ou à des situations d'illettrisme.
Au 31 décembre 2006, la Fondation totalisait 143,3 millions d'euros de ressources et, pour l'année 2006, 5,7 millions d'euros de dons des Caisses d'Epargne et des filiales.

■ En l'espace de quatre ans, la Fondation a triplé son activité. Forte de ses 3 000 collaborateurs, elle gère aujourd'hui un **réseau de 76 établissements** accueillant plus de 4 800 personnes, et trois services d'aide à domicile totalisant 6 300 abonnés.
En 2006, la Fondation a créé à Paris un centre d'accueil de jour pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

© William Parra pour la FCEs

■ Avec **son dispositif *Savoirs pour réussir* et 13 centres opérationnels en 2006**, la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité est un acteur direct dans la lutte contre l'illettrisme. Elle permet à des jeunes de s'engager dans un processus de remise à niveau des savoirs de base, avec l'appui de tuteurs bénévoles, parmi lesquels des sociétaires des Caisses d'Epargne. Dans le cadre d'un protocole d'accord avec les pouvoirs publics, reconduit pour trois ans, et à partir des situations d'illettrisme repérées lors des journées d'appel et de préparation à la Défense et par les Missions locales pour l'insertion des jeunes, la Fondation conduit une démarche d'accompagnement de ces jeunes. Elle a par ailleurs signé une convention de partenariat en 2006 avec la Croix Rouge Française.
■ En 2006, la Fondation a poursuivi **son soutien à des opérations d'intérêt général**, en privilégiant les programmes susceptibles de faire émerger des solutions innovantes sur le plan technologique comme sur le plan social dans ses secteurs d'activités.

Un Groupe mécène

Le Groupe Caisse d'Epargne privilégie des actions de mécénat en accord avec son histoire, ses valeurs et les attentes de la société civile. Ses interventions culturelles et artistiques en région sont donc très diverses : de la musique au patrimoine, en passant par le théâtre, le cinéma, la peinture…

Au niveau national, le Groupe poursuit deux engagements identitaires : le soutien à la bande dessinée et à la Fondation Belem.

La BD : un partenariat historique

Depuis 1984, le Groupe Caisse d'Epargne s'est engagé à promouvoir le neuvième art et à favoriser l'éveil à la créativité des jeunes : le partenariat avec le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, l'organisation du Concours de la BD Scolaire et le parrainage de nombreux événements BD un peu partout en France en sont l'illustration.

Le *Belem*

Depuis 1979, la Fondation Belem, dont la Caisse d'Epargne est l'unique mécène, assure la pérennité du trois-mâts barque, seul survivant de la flotte française des voiliers long-courriers. Le *Belem* accueille aujourd'hui plus de 1 000 stagiaires chaque année, auxquels il fait découvrir la navigation.
2006, année du 110e anniversaire du grand voilier, a été marquée par la participation du *Belem* à de nombreuses manifestations ouvertes au grand public, la création du prix littéraire *Belem des Ecrivains de marine*, sous l'impulsion de l'académicien Jean-François Deniau et décerné à Isabelle Autissier et à Jean-Pierre Mélis, et par la sortie de la première BD inspirée de l'histoire du *Belem*, réalisée par Jean-Yves Delitte.

D'autres actions bénéficient aussi du soutien de la Caisse d'Epargne, tel le **festival du film Jules Verne** qui s'est tenu à Paris en mars 2006, ou encore le partenariat avec **« Rêves de gosses »**, une animation qui a permis à plus de 1 000 enfants handicapés de faire leur baptême de l'air, lors des neufs étapes du Tour de France aérien en mai et juin 2006.

Le GCE, *via* sa filiale IXIS CIB, a aussi soutenu financièrement la création du portail documentaire du tout nouveau musée des Arts Premiers, quai Branly, à Paris. Un mécénat à la croisée de la culture, de la recherche et de l'innovation, puisqu'il s'agissait de créer un véritable musée virtuel pour l'internaute en lui donnant accès à l'intégralité des collections.

Le Groupe Caisse d'Epargne fait appel à plus de 47 000 fournisseurs.
Développer en permanence la qualité des relations avec ses partenaires conditionne pour une large part la performance du Groupe.
Pour qu'elle s'inscrive dans le temps, une relation de qualité suppose une confiance réciproque reposant sur la connaissance et le respect de l'autre et de son professionnalisme, ainsi que des « règles du jeu » connues et partagées.

LES FOURNISSEURS

Le programme *Fréquence Fournisseurs*

En 2006, les achats ont représenté 2,7 Md€, dont 2,1 Md€ avec 2 700 fournisseurs. 85 % du montant des dépenses externes ont été réalisées avec 10 % des fournisseurs (4 700). Pour perfectionner la relation avec ses fournisseurs, le Groupe Caisse d'Epargne a lancé le programme *Fréquence Fournisseurs* en avril 2006, présenté à 100 des plus importants d'entre eux lors de sa première Convention Fournisseurs. L'engagement du Groupe en matière de développement durable a été expliqué à cette occasion. La première phase de *Fréquence Fournisseurs* repose sur un bilan de la performance actuelle, construit à partir de quatre critères d'évaluation : compétitivité économique, performance opérationnelle, opportunités de développement et image.

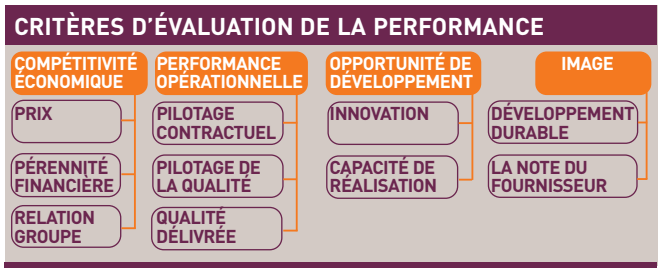

Ces quatre critères expriment l'ambition du programme, qui ne se limite pas à l'obtention du meilleur prix mais s'attache à la mesure de la qualité du service rendu aux clients, du potentiel de développement de la relation, notamment en termes de diffusion des innovations. Le Groupe attache une importance particulière au partage de valeurs et aux comportements communs avec ses partenaires : développement durable, citoyenneté, ...

En 2006, 17 campagnes d'évaluation des performances ont illustré la démarche *Fréquence Fournisseurs,* suivies de l'attribution d'une note. Ces évaluations intègrent notamment les critères développement durable des six domaines – respect des droits humains et gestion des ressources humaines, environnement, relations clients et fournisseurs, engagement sociétal et gouvernance. A partir de ces évaluations, la définition d'objectifs de progrès mesurables constitue la deuxième phase du programme. Les résultats seront ensuite confrontés aux objectifs, afin de piloter l'amélioration de la performance et obtenir une création de valeur partagée entre le GCE et ses fournisseurs.

Les processus achats

La collaboration étroite et permanente entre les utilisateurs, les prescripteurs et les acheteurs du Groupe est garante de l'efficacité et de la performance des achats. Afin de délivrer la performance attendue, le GCE a inscrit dans le référentiel métiers Groupe, en 2006, les processus de référence qui couvrent les 11 étapes de la chaîne de la valeur achat, la gestion de la relation fournisseurs et l'élaboration des stratégies et plans d'action.

Processus achats de référence structuré en 11 étapes

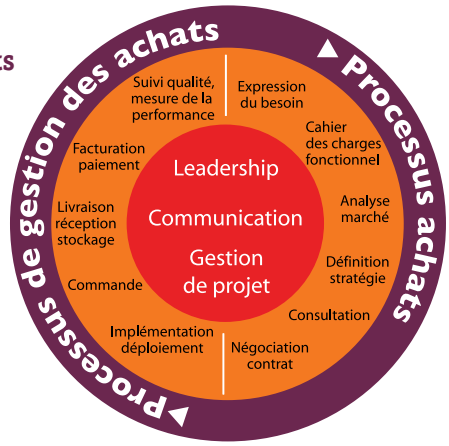

Trois sessions de formation à destination des acheteurs et des responsables Développement durable ont été organisées en 2006, pour les sensibiliser aux enjeux de développement durable de la démarche d'achat. Dans ce cadre, a été présenté l'outil informatique *QualiproDD*, qui permet de définir le profil développement durable d'une famille d'achat, de sélectionner dans une base multicritères les questions de développement durable pertinentes à poser aux fournisseurs et de pondérer ces questions selon la gravité de leurs impacts. Le résultat de ce questionnaire est ensuite intégré à l'analyse des offres et aux campagnes d'évaluation de la performance.

Privilégier le secteur protégé

Afin d'augmenter le recours aux établissements ou services d'aide au travail (ESAT) et entreprises adaptées (EA) qui emploient des personnes handicapées, le Groupe Caisse d'Epargne, en relation avec la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF), a lancé le projet d'une plate-forme électronique qui mettrait en relation les différents acteurs dans ce domaine. Une base de référencement nationale des entreprises du secteur protégé est en cours de développement, ainsi que des actions de sensibilisation des acheteurs au handicap.

Le Groupe Caisse d'Epargne a défini, en 2006, la formalisation et la mise en œuvre progressive de sa politique environnementale, dans le prolongement des actions développées depuis 2003 et présentées dans les précédents rapports développement durable.

LA PLANÈTE ET SES HABITANTS, D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Prenant en compte les impacts environnementaux des activités du Groupe, qu'ils soient directs (émissions de gaz à effet de serre ou gestion des déchets sur site, par exemple) ou indirects (produits financiers « verts », financements responsables, ...), la politique environnementale du GCE a été définie en 2006 sur la base de quatre orientations générales :
- développer de façon significative les offres de produits et services environnementaux ;
- introduire la composante environnementale dans les investissements et financements ;
- participer à la lutte contre le réchauffement climatique en progressant vers un engagement « carbone neutre » ;
- intégrer la qualité environnementale dans la construction et la maintenance des bâtiments du Groupe.

Des objectifs communs de progrès ont été mis en place pour modifier les impacts environnementaux directs et indirects du Groupe :
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre des Caisses d'Epargne, l'amélioration de la qualité environnementale des agences, la réduction des consommations de papier et l'optimisation de la gestion des déchets ;
- la promotion de produits « verts ».

Intégrer la composante environnementale dans l'offre de produits et services et dans les investissements et financements

Des produits et services répondant aux critères de développement durable sont proposés ou financés par le Groupe. Par exemple[1] :
- le prêt *Ecureuil Crédit Développement Durable* ;
- le *Bilan Carbone*® Collectivités, en partenariat avec l'Ademe ;
- la reversion de points à l'ONG WWF dans le cadre de la carte de fidélité *S'Miles* ;
- les financements de structures ou équipements collectifs durables en partenariat avec la Banque européenne d'investissement.

Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique

Fin 2006, quatre entreprises du GCE avaient réalisé leur *Bilan Carbone*® : les Caisses d'Epargne des Alpes, de Provence-Alpes-Corse, Centre-Val de Loire et la CNCE. Elles seront suivies par cinq nouvelles Caisses d'Epargne en 2007. www.
- Deux fois par an, les collaborateurs et les prestataires du Groupe intervenant dans la conduite des *Bilans Carbone*® feront le point sur leur expérience et l'amélioration des pratiques du Groupe. Le premier de ces « clubs carbone » s'est réuni en décembre 2006. A terme, l'estimation des émissions de CO_2 des entreprises du GCE devra permettre l'ouverture d'une réflexion vers un engagement « carbone neutre ».
- Le GCE a accompagné l'Ademe dans la réalisation et le déploiement de la version « collectivités » du *Bilan Carbone*® : sa première version a été présentée au salon des Maires et au salon Pollutec en novembre 2006, après avoir été expérimentée dans une quinzaine de collectivités.

SENSIBILISATION AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe Caisse d'Epargne s'est associé au ministère de l'Ecologie et du Développement durable pour distribuer un CD-Rom éducatif sur le film de David Guggenheim avec Al Gore : *Une vérité qui dérange*. 7 000 CD-Rom ont ainsi été distribués dans les 7 000 lycées de France. Des Caisses d'Epargne ont également diffusé ce CD-Rom à certaines de leurs clientèles (Aquitaine-Nord et Poitou-Charentes) et à leurs collaborateurs.
Une première conférence sur les conséquences négatives du réchauffement climatique sur les écosystèmes aquatiques et terrestres a été organisée à la CNCE par le Muséum national d'histoire naturelle, accueillant une centaine de participants.
Des conférences de ce type seront organisées deux fois par an.

1. Ces initiatives sont détaillées dans le chapitre « Les métiers ».

Les déplacements professionnels représentent une part importante des émissions de CO_2 du Groupe Caisse d'Epargne. Un module a donc été élaboré afin d'estimer les émissions de gaz à effet de serre produites par les déplacements, occasionnés notamment lors des manifestations organisées par la CNCE pour le Groupe. Des données sont recueillies auprès des participants à ces réunions. Un rapport présente les résultats estimés et établit des préconisations pour diminuer les émissions de CO_2. Cette expérience a été mise en place lors des rencontres de la banque commerciale à Lyon en novembre 2006 et sera poursuivie en 2007.

Intégrer la qualité environnementale dans la construction et la maintenance des bâtiments du Groupe

Trois thèmes parmi les 14 cibles du référentiel HQE bâtiments tertiaires ont été retenus par le Groupe Caisse d'Epargne pour en faire des priorités en matière de qualité environnementale des bâtiments du Groupe :

- le confort acoustique et visuel (confidentialité de la relation avec le client par exemple) ;
- la gestion de l'énergie (par exemple, diminution de moitié de la consommation énergétique) ;
- la gestion de l'eau (par exemple, récupération des eaux de ruissellement).

Plusieurs réalisations récentes témoignent de cet engagement. Parmi celles-ci, les sièges des Caisses d'Epargne Provence-Alpes-Corse, à Marseille, et Bourgogne Franche-Comté, à Dijon *(photo ci-dessous)*.

COMMENT RÉPONDRE AU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ?

La construction du « Belem », un immeuble de 5 000 m², dont la forme évoque la proue d'un navire, dédié au siège de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, s'est inscrite dans une démarche environnementale.

- 90 % des entreprises intervenantes étaient locales et la provenance des matériaux était la plus locale possible afin d'éviter les transports.
- Utilisant le béton brut et le mélèze non traité, l'extérieur du Belem n'a demandé ni solvants polluants, ni peintures.
- La gestion économique de l'énergie combine électricité, capteurs solaires, pompe à air et voilage « brise-soleil ».
- Le confort acoustique et visuel a été privilégié (panneaux acoustiques isolants, fenêtres rapprochées, variateurs de lumière, ...).
- Le mobilier a été sélectionné selon l'origine des matériaux et des pratiques de recyclage et de récupération des fabricants ; les collaborateurs ont voté pour le choix du mobilier final après l'avoir vu et essayé.

Promouvoir des modes de vie durables

Le Groupe Caisse d'Epargne a poursuivi en 2006 son effort de pédagogie en faveur de la promotion des modes de vie durables. Il a organisé plusieurs actions et manifestions dans le cadre de son partenariat stratégique avec le WWF :

- le *Guide des pratiques éco-responsables*, réalisé en 2005 à l'occasion de l'emménagement des équipes de la CNCE dans l'immeuble Avant-Seine, a été mis à jour, généralisé et diffusé en 2006 sous la forme d'un CD-Rom intitulé *Des sièges et des agences responsables* ;
- le GCE s'est associé au concours *L'appel des enfants pour l'environnement*, mené par le WWF sous la tutelle du ministère de l'Education nationale *(cf. p. 29)* ;
- un article sur les enjeux du partenariat avec le WWF dans la promotion des modes de vie éco-responsables, intitulé *Chacun son geste pour sauver la planète* a été diffusé auprès des clients d'assurance vie, dans la lettre Nuances 3D (1 800 000 exemplaires).

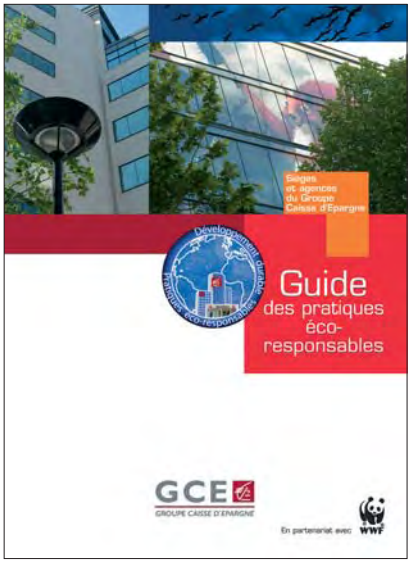

Les indicateurs environnementaux du Groupe

Choisi comme indicateur stratégique, la réalisation d'un *Bilan Carbone*® doit conduire progressivement chaque entreprise du Groupe à de meilleures pratiques dans de nombreux domaines : consommation d'énergie, de papier, d'eau, transports, gestion des déchets. Fin 2007, un *Bilan Carbone*® Groupe avec plan d'action associé devrait être établi.

Les données du domaine environnement, détaillées par indicateur, sont disponibles sur Internet en complément du rapport Développement durable. www

Vers un système de management environnemental

En 2007, deux entreprises du Groupe – la CNCE et la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse – mettront en œuvre progressivement un système de management environnemental (SME). Cette démarche pilote a pour but de mesurer concrètement les effets pratiques de ce système et d'en fixer les objectifs de façon pragmatique, en identifiant notamment :

- les impacts internes sur l'environnement des sièges sociaux des entreprises et des agences dans le respect des exigences environnementales réglementaires ;
- les impacts externes sur lesquels le potentiel d'effet de levier sur les clients est élevé : information, sensibilisation et produits « verts », par exemple.

QUELQUES LAURÉATS DU CONCOURS *« L'EAU, LA VIE, LES HOMMES »*

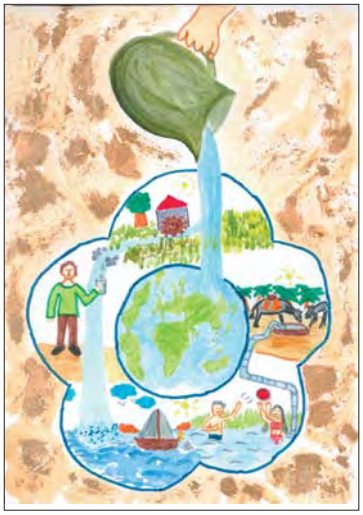

PERSPECTIVES 2007

Fidèle à l'ambition de progrès social de ses origines, sensible aux enjeux croissants sociaux et environnementaux et à leur prise de conscience par les différentes parties prenantes, le Groupe Caisse d'Epargne est décidé à accélérer la mise en œuvre de sa politique de développement durable en 2007.

Les différentes expériences initiées depuis plusieurs années dans toutes les entreprises du Groupe Caisse d'Epargne lui permettent de s'affirmer progressivement comme un Groupe socialement responsable, promoteur d'un développement durable, tant dans ses métiers de banquier que dans son fonctionnement interne.

En 2007, le Groupe Caisse d'Epargne va s'attacher particulièrement à :

- développer de nouveaux produits pour constituer une véritable gamme développement durable ;
- poursuivre ses actions en faveur de l'environnement, en particulier sa participation à la lutte contre le réchauffement climatique et, notamment, dans sa stratégie d'investissement ;
- déployer un système de management environnemental (SME) ;
- accroître ses interventions en faveur de la cohésion sociale, *via Parcours Confiance* ;
- sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux du développement durable.

COMITÉ DE PILOTAGE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Co-présidents

Nicolas MÉRINDOL
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
Directeur général

Benoît MERCIER
Caisse d'Epargne Champagne-Ardenne
Président du directoire

Membres

Arnaud BAZIRE
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
Directeur du pilotage, des études, de la qualité et des référentiels

Benoit CATEL
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
Directeur du logement social et de l'économie sociale

René DIDI
Fédération Nationale des Caisses d'Epargne
Directeur adjoint des missions d'intérêt général

Daniel DUET
Caisse d'Epargne des Alpes
Directeur des études économiques

Pierre DUTRIEU
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
Directeur du développement durable et de l'intérêt général

Marie-Christine KORNILOFF
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
Directeur adjoint du développement durable et de l'intérêt général

Paul LE BIHAN
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
Directeur du pôle assurances

Philippe LESIEUR
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
Directeur du cabinet ressources humaines et exploitation bancaire

Dominique MONNERON
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
Directeur de la communication et des relations institutionnelles

Françoise ODOLANT
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
Directeur des achats et moyens généraux

Jean-François PAILLISSÉ
Caisse d'Epargne Centre-Val de Loire
Président du directoire

Erik POINTILLART
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
Directeur de la banque de détail

Alain TOURDJMAN
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
Directeur des études et de la prospective

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pierre DUTRIEU

Marie-Christine KORNILOFF

Isabelle LEDOT (assistante)

Développement durable
Patrice CRESSENT
Marie GUYARD

Intérêt général
Olivier CHAUSSY
Pierre-Eric RANDRIANARISOA

RESPONSABLES DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GROUPE

CE Aquitaine-Nord	**Jean-Pierre LABORIE** **Patrick FERRER**	05 56 00 17 02
CE des Alpes	**Daniel DUET**	04 76 28 38 03
CE d'Alsace	**Jean-Michel SOISSONG**	03 88 52 57 71
CE d'Auvergne et du Limousin	**Yann Le GOURRIEREC** **Jean REVEILLER**	04 73 98 58 33
CE de Basse-Normandie	**Yves DURIEZ**	02 31 46 46 33
CE de Bourgogne Franche-Comté	**Marc LAJOUX**	03 80 70 43 40
CE de Bretagne	**Joël MOULLE**	02 99 25 63 95
CE Centre-Val de Loire	**Frédéric PERCEVAL**	02 47 36 51 22
CE Champagne-Ardenne	**Jean-Paul PENAUD**	03 26 79 79 32
CE Côte d'Azur	**Jean-Pierre SERRA** **Jean-Jacques BELTRAMO**	04 93 18 41 66
CE de Flandre	**Michel ROUVILLAIN**	03 20 66 63 99
CE de Haute-Normandie	**Mohamed EL YAKHLIFI** **Thierry AILLIAUD**	02 35 59 43 94
CE Ile-de-France Nord	**Bruno STEUF**	01 34 22 28 59
CE Ile-de-France Ouest	**Françoise PASDELOUP**	01 30 12 40 00
CE Ile-de-France Paris	**René PINCON**	01 40 41 34 05
CE Languedoc-Roussillon	**Didier AMOUROUX**	04 67 91 87 88
CE Loire Drôme Ardèche	**Marie SORABELLA**	04 77 47 71 17
CE Lorraine	**Jean-Pierre BARBOT**	03 87 21 40 88
CE Midi-Pyrénées	**Lionel DUMOUTIER**	05 62 25 92 60
CE du Pas-de-Calais	**Valérie SCHRYVE**	03 21 79 20 44
CE des Pays de l'Adour	**Jean-Paul SOULA**	05 58 56 32 50
CE des Pays du Hainaut	**Gaëtan CAVITTE**	03 27 14 53 85
CE Pays de la Loire	**Sophie STEPHAN**	02 40 67 04 69
CE de Picardie	**Marie-José JUMEZ**	03 22 33 97 29
CE de Poitou-Charentes	**Carolle CECCONI**	05 49 44 50 47
CE Provence-Alpes-Corse	**Raymond GRANDJEAN**	04 91 57 26 96
CE Rhône-Alpes Lyon	**Henri BONNET**	04 72 60 29 22
CE Val de France-Orléanais	**Jean-Louis TORRECILLA**	02 38 78 15 07
Arpège	**Christophe MESTRE**	06 85 16 98 48
Banque Palatine	**Alain RICAUD**	01 47 54 44 66
Crédit Foncier	**Valérie DAVID**	01 57 44 80 09
Ecureuil Assurances IARD	**Cécile BAUDEL**	01 42 79 13 47
Ecureuil Gestion	**Isabelle GUIBERT**	01 78 40 98 44
Ecureuil Vie	**Hélène FALCHIER**	01 58 40 65 43
Finances & Pédagogie	**Chantal FAZEKAS**	01 58 40 41 91
Financière OCÉOR	**Hervé FLIPO**	01 58 40 30 75
Fédération Nationale des Caisses d'Epargne	**Stéphane COSTE**	01 44 38 50 22
Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité	**Marguerite AZCONA**	01 58 40 31 44
GCE Habitat	**Martine OPPERMANN**	01 53 29 34 41
IXIS AM France	**Jeanne MORAND**	01 78 40 85 99
Muracef	**Hubert VIDAL DE LA BLACHE**	01 53 57 92 85
SEDIRSI	**Joël LEONARDON**	02 35 12 63 33

Création : Les Jardins de la Cité. Photos (dans l'ordre chronologique du rapport) : © Franck Beloncle, © Masterfile, © Fotosearch © T. Gogny, © CNCE, © FNCE, © A. Hatat, © R. Fialaire, © S. Dhote, © WWF, © Ch. Caire, © Montpellier Agglomération, © www.dep.fr, © William Parra pour la FCEs, © FNCE/W. Parra, © IXIS Environnement & Infrastructures, © FNCE, © Dominique Gauthey pour la FCEs, © Royalty-free / Corbis - Bettmann / Corbis - Bridgeman / Giraudon, © PL Douere, TOME & JANRY © Dupuis, 2007 / Albert ENSTEIN and related rights © of HUJ, used under license. Represented exclusively by Corbis - Bridgeman / Giraudon, © CNCE, © DR - Musée national de la Renaissance, © FNCE, © William Parra pour la FCEs, © Ministère de l'Ecologie et du développement durable dans le cadre de son partenariat pour le lancement du film « Une vérité qui dérange », © I. Luninetsky, © Niko

Couverture imprimée sur du papier 100% recyclé, Cyclus Print. Les pages intérieures sont imprimées sur du papier fabriqué à partir de fibres recyclées combinées à des fibres vierges certifiées FSC, Reprint.

CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE
50, avenue Pierre-Mendès-France - 75201 Paris cedex 13
Tél. : (33) 1 58 40 41 42 - Fax : (33) 1 58 40 48 00
Internet : www.groupe.caisse-epargne.com

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris
Capital social de 5 985 452 644,50 euros
RCS Paris n° 383 680 220

GROUPE
CAISSE D'EPARGNE

RAPPORT
DEVELOPPEMENT
DURABLE

Annexes

GROUPE
CAISSE D'EPARGNE

LOI n° 99-532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière

ANNEXE 1.1

Le réseau des caisses d'épargne

Article 1er

Le réseau des caisses d'épargne remplit des missions d'intérêt général. Il participe à la mise en oeuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions. Il a en particulier pour objet la promotion et la collecte de l'épargne ainsi que le développement de la prévoyance, pour satisfaire notamment les besoins collectifs et familiaux. Il contribue à la protection de l'épargne populaire, à la collecte des fonds destinés au financement du logement social, à l'amélioration du développement économique local et régional, particulièrement dans le domaine de l'emploi et de la formation, et à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale grâce en particulier aux fonds collectés sur le livret A dont la spécificité est maintenue.
Dans les conditions fixées par l'article 6, les caisses d'épargne et de prévoyance utilisent une partie de leurs excédents d'exploitation pour le financement de projets d'économie locale et sociale.
Elles présentent une utilité économique et sociale spécifique au sens du présent article.

Article 2

Le réseau des caisses d'épargne comprend les caisses d'épargne et de prévoyance, les sociétés locales d'épargne, la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance et la Fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance.

Les caisses d'épargne et de prévoyance

Article 3

Les caisses d'épargne et de prévoyance sont soumises, sous réserve des dispositions de la présente loi, aux dispositions de la loi de 1947 portant statut de la coopération et aux dispositions de la loi de 1966 sur les sociétés commerciales. Elles sont des établissements de crédit et peuvent, (...), exercer toutes les opérations de banque dans le cadre prévu par la loi de1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Article 4

Les parts sociales des caisses d'épargne et de prévoyance ne peuvent être détenues que par les sociétés locales d'épargne.
Les statuts des caisses d'épargne et de prévoyance peuvent prévoir que le nombre de voix dont dispose chaque société locale est fonction du nombre de parts dont elle est titulaire. Lorsque la part de capital que détient une société locale d'épargne dans la caisse d'épargne et de prévoyance à laquelle elle est affiliée excède 30 % du total des droits de vote, le nombre de voix qui lui est attribué est réduit à due concurrence. Le pourcentage des voix pouvant globalement être détenues par les sociétés locales d'épargne composées majoritairement de personnes morales ne peut dépasser 49 %.

Article 5

Les caisses d'épargne et de prévoyance sont dirigées par un directoire sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Ce dernier prend le nom de conseil d'orientation et de surveillance.
Le conseil d'orientation et de surveillance est composé de dix-sept membres.
Il comprend, dans des conditions prévues par les statuts :
- des membres élus directement par les salariés sociétaires de la caisse d'épargne et de prévoyance ;
- des membres élus directement par les collectivités territoriales, sociétaires des sociétés locales d'épargne affiliées à la caisse d'épargne et de prévoyance ;
- des membres élus par l'assemblée générale des sociétaires de la caisse d'épargne et de prévoyance. Ne sont pas éligibles à ce titre les collectivités territoriales ni les salariés de la caisse d'épargne et de prévoyance.

Dans chaque conseil d'orientation et de surveillance, le nombre des membres élus par les salariés est identique à celui des membres élus par les collectivités territoriales et ne peut être supérieur à trois.
Les membres du directoire sont proposés par le conseil d'orientation et de surveillance. Le directoire de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance s'assure qu'ils présentent l'honorabilité nécessaire et l'expérience adéquate pour cette fonction et propose leur agrément au conseil de surveillance de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance. Lorsque celui-ci a délivré l'agrément, le conseil d'orientation et de surveillance de la caisse d'épargne et de prévoyance procède à la nomination des membres du directoire.
(...) l'agrément peut être retiré par le conseil de surveillance de la caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance, sur proposition de son directoire et après consultation du conseil d'orientation et de surveillance de la caisse d'épargne et de prévoyance concernée. Le retrait d'agrément emporte révocation du mandat de l'intéressé.

Article 6

Les sommes disponibles après imputation sur le résultat net comptable des versements aux réserves légales et statutaires sont réparties par l'assemblée générale entre l'intérêt servi aux parts sociales, les distributions opérées conformément aux articles 11bis, 18 et 19 nonies de la loi de 1947 précitée[1], les mises en réserve et les affectations au financement de projets d'économie locale et sociale. Les sommes mises en réserve doivent représenter au minimum le tiers des sommes disponibles telles que définies au présent article. Cette proportion peut toutefois être

[1] Concernent les parts à intérêt prioritaire sans droit de vote, le remboursement des parts de l'associé sortant et la dotation annuelle à la réserve statutaire.

augmentée sur décision de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance, au vu de la situation financière de la caisse d'épargne et de prévoyance dont il s'agit. Les sommes affectées au financement des projets d'économie locale et sociale ne peuvent excéder, pour chaque caisse d'épargne et de prévoyance, le montant total de l'intérêt servi aux parts sociales et des distributions effectuées conformément aux articles (précités), ni être inférieures au tiers des sommes disponibles après la mise en service.
Les missions définies à l'article 1er de la présente loi ainsi que les projets d'économie locale et sociale doivent présenter à la fois un intérêt en termes de développement local ou d'aménagement du territoire ou de protection de l'environnement et un intérêt en termes de développement social ou d'emploi. Chaque caisse d'épargne et de prévoyance tient compte des orientations définies par la Fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance pour le choix des projets d'économie locale et sociale sur son ressort territorial ou pour apporter sa contribution à des actions régionales ou nationales entreprises par le réseau. Les projets d'économie locale et sociale financés par les caisses d'épargne et de prévoyance font l'objet d'une annexe détaillée au rapport annuel de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance.

Article 7
Les sommes déposées sur le premier livret des caisses d'épargne sont centralisées à la Caisse des dépôts et consignations et bénéficient de la garantie de l'État.

Les sociétés locales d'épargne

Article 8
Les sociétés locales d'épargne sont des sociétés coopératives, soumises aux dispositions de la loi de 1947 précitée sous réserve des dispositions de la présente loi.
Elles contribuent à l'élaboration, dans le cadre des missions d'intérêt général qui leur sont confiées, des orientations générales de la caisse d'épargne et de prévoyance à laquelle elles sont affiliées. Elles ont également pour objet, dans le cadre de ces orientations générales, de favoriser la détention la plus large du capital de cette caisse d'épargne et de prévoyance en animant le sociétariat.
Pour faciliter cette détention, les sociétés locales d'épargne sont habilitées à proposer aux sociétaires définis à l'article 9 de la présente loi une première part sociale à un prix préférentiel.
Les sociétés locales d'épargne ne peuvent faire d'opérations de banque. Elles sont dispensées de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Elles sont affiliées à la caisse d'épargne et de prévoyance dans la circonscription territoriale de laquelle elles exercent leur activité.
Le niveau de la rémunération des parts sociales détenues par les sociétaires des sociétés locales d'épargne est fixé par l'assemblée générale de la caisse d'épargne et de prévoyance à laquelle ces sociétés locales d'épargne sont affiliées.
La création d'une société locale d'épargne doit être préalablement approuvée par la caisse d'épargne et de prévoyance à laquelle la société locale d'épargne est affiliée, ainsi que par la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance.
L'ensemble des sociétés locales d'épargne affiliées à chaque caisse d'épargne et de prévoyance constitue une seule entité pour l'application de l'article 145 du code général des impôts.

Les sociétaires

Article 9
Peuvent être sociétaires d'une société locale d'épargne, dans les conditions prévues par les statuts, les personnes physiques ou personnes morales ayant effectué avec la caisse d'épargne et de prévoyance une des opérations prévues aux articles 1er, 5, 6 et 7 de la loi de 1984 précitée, les salariés de cette caisse d'épargne et de prévoyance, les collectivités territoriales et, dans les conditions définies par l'article 3bis de la loi de 1947 précitée[2], les autres personnes physiques ou personnes morales mentionnées à cet article. Les collectivités territoriales ne peuvent toutefois pas détenir ensemble plus de 20 % du capital de chacune des sociétés locales d'épargne.
Tout sociétaire d'une société locale d'épargne désirant liquider tout ou partie de ses parts sociales dans le cadre des dispositions de l'article 18 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 précitée ne peut les revendre qu'à leur valeur nominale à la société locale d'épargne dont il relève.
Chaque société locale d'épargne ne peut revendre qu'à leur valeur nominale les parts sociales qui lui sont cédées par les sociétaires.

Les articles 10 et suivants concernent notamment la Caisse nationale des caisses d'épargne, la Fédération nationale des caisses d'épargne et l'organisation des relations de travail dans le réseau des caisses d'épargne. L'intégralité du texte de la loi est disponible sur : www.admi.net/jo/19990629/ECOX9800113L.html

Retour

[2] Concerne les associés qui n'ont pas vocation à recourir aux services des coopératives dont elles n'utilisent pas le travail mais qui entendent contribuer par l'apport de capitaux à la réalisation des objectifs de la coopérative.

Plan d'action Développement durable 2004-2007 Caisse d'Epargne des Alpes*

ANNEXE 2A

Domaines	Actions	Objectifs
Engagement sociétal	Lutte contre l'exclusion bancaire	Repérer et traiter de façon adaptée les personnes en risque d'exclusion
	Implication et rayonnement des PELS	Impliquer de manière concrète l'encadrement et les collaborateurs dans l'engagement sociétal
Environnement (développé ci-dessous)	Diminution de notre empreinte écologique	Réduire l'empreinte écologique de la Caisse d'Epargne des Alpes en tant qu'entreprise
Relations clients	*Cordé* : autodiagnostic PME sur le développement durable	Booster notre pénétration du marché PME/PMI sur un concept d'entreprise responsable
	Traitement des réclamations clients	Faire vivre la qualité de relation avec nos clients sur la durée
Gouvernement d'entreprise	Implication des collaborateurs dans le sociétariat	Impliquer l'encadrement et les collaborateurs dans le sociétariat
Ressources Humaines et Droits Humains	Amélioration de la situation des salariés handicapés	S'inscrire dans la volonté de progresser qui est celle du Groupe dans ce domaine

Environnement

Diminuer notre impact sur l'environnement par une réduction de notre empreinte écologique et une meilleure gestion de nos émissions de gaz à effet de serre en jouant sur les leviers suivants :

- Déplacements « domicile–travail » et « professionnels »
  - mettre en place un plan de déplacement entreprise pour les trajets « domicile-travail »
  - développer un parc de véhicules de service à motorisation hybride, électrique
  - développer un parc de vélos à assistance électrique, vélos de service pour les déplacements urbains
  - développer la vidéoconférence
- Immobilisations du matériel informatique
  - faire recycler les équipements électroniques par des prestataires labellisés Développement durable
  - donner une seconde vie aux équipements sous forme de dons auprès d'associations et d'ONG
  - augmenter la période de renouvellement de nos équipements électroniques lorsque les conditions de fonctionnalités et de sécurité le permettent
- Consommations énergétiques (électricité et gaz)
  - être en mesure de suivre finement notre consommation en énergies
  - poursuivre la mise en place des équipements peu énergivores
  - mettre en place des dispositifs favorisant les pratiques économiques
  - sensibiliser les collaborateurs
- Suivi de l'intégration des critères HQE dans la gestion de notre parc immobilier (hors certification formelle)
- Actions de réduction de la consommation de papier et d'utilisation du recyclé
- Mise en place d'un guide « bonnes pratiques » pour l'ensemble du personnel et actions de sensibilisation des collaborateurs
- Engagement sociétal
  - lutte contre l'exclusion bancaire : repérer et traiter de façon adaptée les personnes en risque d'exclusion
  - implication et rayonnement des projets d'économie locale et sociale (PELS) : impliquer de manière concrète l'encadrement et les collaborateurs dans l'engagement sociétal
- Relations clients
  - *Cordé*, autodiagnostic PME sur le développement durable : booster notre pénétration du marché PME/PMI sur un concept d'entreprise responsable
  - traitement des réclamations clients : faire vivre la qualité de relation avec nos clients sur la durée
- Gouvernance d'entreprise
  - Impliquer l'encadrement et les collaborateurs dans le sociétariat
- Ressources Humaines et Droits Humains
  - amélioration de la situation des salariés handicapés : s'inscrire dans la volonté de progresser qui est celle du Groupe dans ce domaine

*La Caisse d'Epargne des Alpes et la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes-Lyon ont fusionné en 2007 pour devenir la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

Plan d'action Développement durable 2007
Caisse d'Epargne Alsace

ANNEXE 2B

Sensibilisation au Développement durable

- Diffusion du rapport Développement durable
- Participation au concours *Appel des Enfants pour l'Environnement* en interne
- Guide *Le collaborateur éco-responsable* (adaptation) : diffusion sur intranet et format papier
- Présentation de la politique Développement durable et du plan d'action au COS*, aux IRP**, à l'encadrement
- Boîte à idées favorisant les échanges et l'écoute

Réduction des impacts environnementaux

- Déchets
  - Mise en place à chaque poste de travail d'une poubelle à bacs multiples
- Papier et fournitures
  - Achat de papier « écologique », non blanchi au chlore et « garantissant » une production forestière responsable et durable, Forest Stewardship Council (FSC). Baisse du grammage de 80g à 75g
  - Incitation à l'utilisation par les prestataires de ménage de produits labellisés Développement durable : intégration en cours dans le cahier des charges
- Eau
  - Installation progressive de mitigeurs et de chasses d'eau économiques
- Energies
  - Mise en place progressive de temporisation des éclairages paliers et sanitaires, remplacement progressif des ampoules classiques par des ampoules économes en énergie
  - Optimisation du paramétrage de la Gestion Technique centralisée éclairage et chauffage
- Transports
  - Développement de la flotte de véhicules avec faibles émissions de CO_2
  - Obligation de déplacements en train vers Paris dès l'arrivée du TGV à Strasbourg
  - Incitation à la visio-conférence
- Bâtiments
  - Intégration progressive d'une partie ou de tous les critères HQE dans les cahiers des charges et sensibilisation des maîtres d'œuvre

Ressources humaines

- Mise en œuvre de l'accord national en faveur de l'emploi des personnes handicapées (recrutement, maintien dans l'emploi)
- Formation du personnel sur la prévention contre le harcèlement moral et les discriminations

Relations clients

- Communication sur notre démarche Développement durable en région, notamment à l'occasion de l'inauguration des agences HQE de Colmar Saint-Marie et de Sierentz
- Accessibilité progressive de tous les locaux et automates bancaires aux personnes handicapées
- Repérage des clients en difficulté ou à faibles ressources : proposer une offre bancaire adaptée liée à un accompagnement pour lui éviter un passage en contentieux ou en commission de surendettement

Relations fournisseurs

- Mise en place d'un catalogue restreint de fournitures.
- Intégration des critères Développement durable dans le choix des articles publicitaires et des cadeaux d'entreprise
- Etude pour confier les contrats d'entretien des espaces verts à une entreprise d'insertion de personnes handicapées
- Introduction des critères environnementaux, sociaux et de respect des droits de l'homme dans les cahiers des charges fournisseurs

*COS : Conseil d'Orientation et de Surveillance

**IRP : Instances de Représentation du Personnel

Plan d'action Développement durable 2007
Caisse d'Epargne Champagne-Ardenne (CECA)

ANNEXE 2c

Environnement

- Améliorer l'information et la communication en interne et en externe.
  - Objectif 2007 : systématiser l'information Développement durable et intérêt général dans toute communication interne et externe (y compris dans le discours des dirigeants)
- Engager la démarche HQE dans les travaux
  - Objectif 2007 : vérifier la biodégradabilité des matériaux utilisés
- Recycler le papier
  - Objectif 2007 : 80 tonnes de papier à recycler
- Diminuer notre consommation énergétique
  - Objectif 2007 : remplacer les lampes par des lampes économes en énergie

Engagement sociétal

- Organiser et optimiser la représentation de la Caisse d'Epargne Champagne-Ardenne
  - Objectif 2007 : favoriser le relais d'opérations sur le terrain (remise de PELS)
- Impliquer les collaborateurs et les futurs retraités dans la société civile
  - Objectif 2007 : favoriser l'action des collaborateurs et retraités CECA dans des actions d'intérêt général

Gouvernance d'entreprise

- Inclure les sociétaires dans les actions d'intérêt général
  - Objectif 2007 : recruter des sociétaires-bénévoles
- Impliquer les administrateurs des Sociétés Locales d'Epargne dans le processus Qualité
  - Objectif 2007 : former et mettre en place des moyens d'intervention

Relations fournisseurs

- Sensibiliser les fournisseurs aux économies d'énergie
  - Objectif 2007 : piloter le plan de maintenance préventif sur l'éclairage et le chauffage demandé au fournisseur multi technique

Relations clients

- Sensibiliser les clients-partenaires et prescripteurs au concept Développement durable
  - Objectif 2007 : promouvoir l'autodiagnostic de développement durable *Cordé* auprès des PME-PMI
- Sensibiliser les clients de la banque de détail
  - Objectif 2007 : développer le produit financier Codevi devenu Livret de développement durable

Ressources Humaines

- Sensibiliser les collaborateurs à la démarche Développement durable
  - Objectif 2007 : en formation, inclure un module « valeurs » - « sociétariat » - « intérêt général » dans le *Parcours Nouveaux Entrants* et proposer une offre DIF* Développement durable
  - Objectif 2007 : lors du recrutement, à la signature du contrat de travail, remettre un document de sensibilisation à la démarche Développement durable de la Caisse d'Epargne
- Favoriser l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail
  - Objectif 2007 : utiliser les prestations des structures de travail adapté à hauteur de 100 000 €

*Droit individuel à la formation

Plan d'action Développement durable 2007
Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche (CELDA)

ANNEXE 2D

Le plan d'action 2007 proposé tient compte des constats suivants :

- La sensibilisation des collaborateurs par le biais d'actes concrets en matière de développement durable est satisfaisante. A poursuivre
- Le domaine de l'environnement est à privilégier
- Le plan de développement commercial 2007 met en exergue la nécessaire qualité dans la relation aux clients

Environnement

• Evaluation de notre impact environnemental

– Réalisation du *Bilan Carbone®* de la CELDA

• Sensibilisation des collaborateurs à la démarche Développement durable : capitaliser sur les actions menées en 2006

– Tri des bouteilles en plastique au siège social

Poursuite de l'action et bilan aux collaborateurs. Etude d'une nouvelle utilisation des conteneurs lorsque les points d'eau auront été modifiés (et communication)

– Concours national de dessins WWF

Relais du concours en interne avec jury local composé du groupe de travail Développement durable. Dotation de prix pour chaque catégorie

– Guide des pratiques éco-responsables

Remise du guide aux nouveaux collaborateurs, dans le cadre du *Parcours Nouveaux Entrants* et présentation de la démarche nationale et locale Développement durable

• Recyclage

– Tri du papier

Sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la CELDA à la réduction de la consommation de papier et mise en œuvre du recyclage du papier dans l'ensemble des agences de LDA. Démarche qui répond également à la problématique de la destruction des documents confidentiels. A l'étude

Relations clients et gouvernance d'entreprise

• Communiquer en externe pour développer notre image d'entreprise citoyenne auprès du grand public

– En partenariat avec les étudiants de l'Ecole des Mines, organisation de la 1re rencontre internationale de jeunes européens à St Etienne, sur le thème du développement durable intégré à l'urbanisme

– En partenariat avec l'ARACQ*, création et diffusion d'un guide Développement durable à destination de l'ensemble des PME de la région

– Dans le cadre de la semaine spéciale régions de Radio Classique, en direct de St Etienne du 26 février au 2 mars, enregistrement et diffusion d'une chronique sur la politique de Développement durable en CELDA

– Mise en œuvre de l'action nationale *Appel des Enfants pour l'Environnement*. En collaboration avec WWF, ce concours de dessin sur le thème de l'empreinte écologique, vise à sensibiliser les classes de primaire des établissements scolaires et de développer un courant d'affaires sur le secteur de l'économie sociale

– Relais à la rentrée 2007 de l'action anniversaire 6 ans/tiré à part WWF, mise en œuvre par la CNCE

– Mise en marché au 1er semestre 2007 en LDA de l'offre crédit Développement durable

• Développer l'écoute des clients afin de mettre en œuvre le plan de développement commercial 2007 et l'axe stratégique du Groupe dans la démarche qualité. Impliquer les administrateurs dans cette démarche

– Création d'une commission qualité, composée de 30 administrateurs volontaires, qui aurait pour objectif de réfléchir à l'amélioration de la qualité, en faisant des préconisations collectives et en étant à l'écoute des clients sociétaires. Les enquêtes qualité seront effectuées sur du papier recyclé

*ARACQ : Association Régionale pour l'Amélioration de la Compétitivité par la Qualité

Plan d'action Développement durable 2006-2007
Caisse d'Epargne des Pays de la Loire

ANNEXE 2E

Environnement

Prendre en compte les impacts environnementaux dans l'activité interne

- Régulation de toute consommation (papier, énergie, eau, véhicule...)
- Evolution du parc automobile en faveur de véhicules plus propres
- Tri des déchets
- Sensibilisation des collaborateurs aux gestes Développement durable
- Concours WWF *Appel des Enfants pour l'Environnement*
- Concours *1, 2, 3... gestes pour le Futur*
- Réalisation d'un *Bilan Carbone®* (en projet)
- Intégration des normes HQE dans les nouvelles constructions (2008)

Relations clients

Intégrer le développement durable dans l'activité commerciale

- Marché des jeunes : promotion des comportements responsables
- Mise en marché d'un prêt *Développement durable* destiné aux travaux de rénovation et à l'achat de véhicules moins polluants
- Mise en marché du Livret de développement durable
- Déploiement de l'outil de diagnostic *Cordé* à destination des PME
- Positionnement différenciant sur les services à la personne

Ressources Humaines et Droits Humains

- Concevoir un plan de mobilité (transports)
- Développer toute action de sensibilisation auprès des collaborateurs
- Prendre en compte les facteurs sociaux et environnementaux dans les processus d'achat (relations fournisseurs)

Engagement sociétal

- Création de l'association *Parcours Confiance* dédiée au microcrédit

Gouvernance d'entreprise

- Favoriser l'émergence d'un vaste sociétariat

Calendrier des actions 2007 - 1er semestre

Janvier - Février

- Mise en marché du Livret de développement durable
- Evolution du parc automobile en faveur de véhicules plus propres (nouveau fournisseur)
- Plan de mobilité transport en faveur des collaborateurs
- Création de l'association *Parcours Confiance*
- Concours *Appel des Enfants pour l'Environnement* (WWF)
- Concours dédié aux collaborateurs *1, 2, 3... gestes pour le Futur*
- Lancement *Ecureuil Sérénité Services*

Mars

- Nouvelle prise en charge des déchets en agence
- Cérémonie de remise des prix aux lauréats de l'appel à projets « aide à l'emploi dans le domaine des services à la personne »

Avril

- Remise des prix *1, 2, 3... gestes pour le Futur*
- Lancement du prêt *Développement durable*

Juin

- Remise des prix de l'*Appel des Enfants pour l'Environnement* à bord du Belem

Plan d'action Développement durable 2007
Caisse d'Epargne Poitou-Charentes

ANNEXE 2F

La sensibilisation au Développement durable

• Sensibilisation interne

– Mise à disposition d'un guide des gestes éco-durables pour les salariés (sous intranet) et envoi à tous d'un sous-main retraçant les principaux gestes

• Sensibilisation externe

– Renouvellement du partenariat régional avec le Rectorat, la Nouvelle République et la SNCF sur le concours « Graine de reporters » sur le thème de la gestion de l'eau

Les impacts environnementaux

• Achats et investissements

– Achat de papier labellisé « Développement durable » (labels : FSC + Eco-Efficiency) pour les sites du siège et les agences

– Renouvellement du contrat avec fournisseur d'énergie pour 18 % en énergie renouvelable

– Impression de documents institutionnels sur papiers recyclés (plaquettes PELS, cartes de vœux, rapport annuel)

Ressources Humaines

• Personnes handicapées

– Poursuite des actions lancées en 2006 dans le cadre de l'accord national en faveur de l'emploi des personnes handicapées et du pacte territorial pour l'emploi des travailleurs handicapés

Engagement sociétal

• Implication des collaborateurs

– Mobilisation des commerciaux pour participer aux assemblées générales des SLE

• Missions d'intérêt général et PELS

– Déploiement du dispositif d'appels à projets d'EEDD* sur toute la région Poitou-Charentes

• Gouvernance

– Poursuite du parcours de formation à destination des administrateurs de SLE

• Intégration du Développement durable dans l'activité commerciale

– Auprès des particuliers : lancement du crédit travaux Développement durable et véhicule propre avec l'ADEME

– Auprès des collectivités : proposition de crédit *Propriété environnement* et *Bonifix environnement*

• Lutte contre l'exclusion bancaire

– Déploiement de *Parcours Confiance* sur 4 sites et toutes les agences

– Signature de nouveaux partenariats avec des organismes sociaux en collaboration avec la CDC et avec la Région Poitou-Charentes

– Communication externe pour informer

*EEDD : Éducation à l'Environnement pour un Développement durable

Plan d'action Développement durable
Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC)

ANNEXE 2G

Être en situation de piloter nos impacts environnementaux

- Objectif : conjuguer gains environnementaux et économiques, puis valoriser nos efforts par la communication (interne/externe)
- Comment : mettre en place un système de management environnemental (SME) – démarche pilote dans le Groupe Caisse d'Epargne
- Échéance : *fin d'année 2007*

NOTA : action menée en cohérence avec le projet *CAP Environnement* (orienté réseau d'agences) pour lequel la CEPAC a également décidé d'être Caisse pilote pour le Groupe

Allier engagement pour l'environnement et métier de la banque

• Proposer une offre « clé en mains » pour s'équiper en photovoltaïque :
  – Objectif : créer un prêt spécifique à l'attention des particuliers propriétaires de leur résidence
  – Comment : partenariat en cours de création avec « Solaire Direct »
  – Échéance : *juin 2007*

• Améliorer le bilan énergétique des copropriétés :
  – Objectif : commercialiser notre crédit *Copropriété*
  – Comment : partenariat en phase d'étude avec EDF/CNAB/Economie Sociale
  – Échéance : *à définir dès accord*

• Investir dans les énergies renouvelables ou dans l'achat d'un véhicule faiblement émetteur de gaz à effet de serre :
  – Objectif : lancer l'offre *Ecureuil Crédit Développement Durable*
  – Comment : commercialiser une offre « marketée » avec taux bonifié (TCI + 1,5)
  – Échéance : *avril 2007*

Donner du sens à l'action, impliquer nos parties prenantes

• Susciter l'engagement citoyen des collaborateurs de la CEPAC :
  – Objectif : reboiser, suite à un incendie, un massif forestier de taille significative
  – Comment : proposer au personnel et à leurs familles de consacrer un dimanche à cette action organisée par l'Institut pour la Forêt méditerranéenne / DRH / communication interne / responsable Développement durable
  – Échéance : *novembre 2007*

• Informer nos sociétaires des défis environnementaux :
  – Objectif : sensibiliser nos sociétaires et leurs représentants aux valeurs du développement durable pour mieux partager avec eux notre engagement par l'action
  – Comment : organiser un colloque avec des « intervenants de marque » auquel les sociétaires seront invités
  – Échéance : *1er trimestre 2008*

• Approcher autrement les PME/PMI :
  – Objectif : aider les PME/PMI à mieux intégrer les nouvelles exigences auxquelles elles se retrouvent confrontées (réglementation, donneurs d'ordre, marchés publics,...)
  – Comment : familiariser nos chargés d'affaires aux principes de la responsabilité sociale d'entreprise et remettre aux PME/PMI intéressées un outil d'autodiagnostic élaboré par VIGEO
  – Échéance : *septembre 2007*

Retour

Partenariats et adhésions

Le Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*)

Le Groupe Caisse d'Epargne a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies en mars 2003. L'adhésion au Pacte mondial rend nécessaire la transmission d'au moins une bonne pratique en matière de développement durable par an sur les sites anglais (http://unglobalcompact.org/) et français (http://www.pactemondial.org/). En 2006, le GCE a transmis les initiatives suivantes : prêt *Ecureuil Crédit Développement Durable* et démarche *Bilan Carbone®* des Caisses d'Epargne.

En adhérant au *Global Compact*, les entreprises s'engagent à promouvoir et respecter les principes de ce pacte et à contribuer à la recherche de solutions pour une mondialisation plus humaine et mieux acceptée.

www.unglobalcompact.org

Le Groupement Européen des Caisses d'Epargne (GECE) et l'Institut Mondial des Caisses d'Epargne (IMCE)

Le Groupe Caisse d'Epargne participe aux travaux de la *Corporate Social Responsability* du GECE et a participé au Congrès Mondial de l'IMCE : la responsabilité sociale des entreprises y est caractérisée plutôt par l'accès à la finance que par des actions consacrées à l'environnement.

Le GECE et l'IMCE, organisations professionnelles des banques d'épargne et de détail représentent les intérêts de leurs membres, dont fait partie le Groupe Caisse d'Epargne, auprès des institutions européennes et mondiales.

www.savings-banks.com

CSR Europe (*Corporate Social Responsability Europe*)

Le GCE a adhéré à CSR Europe et participe aux travaux de cette association depuis 2001. En 2006, le GCE a participé au *Market Place on CSR* pour présenter deux expériences pilotes : le *Fonds Carbone Européen* par IXIS Environnement &Infrastructures et le dispositif de lutte contre l'exclusion bancaire *Parcours Confiance*.

Créée en 1995, CSR Europe regroupe près de 70 grandes entreprises européennes et internationales installées en Europe, engagées dans une démarche de responsabilité sociale d'entreprise.

www.csreurope.org

Le Comité français de la Décennie

Le Groupe Caisse d'Epargne est membre du Comité français de la Décennie qui s'est réuni pour la première fois le 6 décembre 2005. Le GCE a participé au colloque de juin 2006 au cours duquel différents ateliers ont émis plusieurs propositions en matière d'éducation pour le développement durable.

Le Comité français de la Décennie a pour but de définir les grandes orientations en matière d'éducation pour le développement durable, comme l'a recommandé la déclaration de Johannesburg, adoptée en 2002, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies.

www.decennie-france.fr

Le Comité 21

Le Groupe Caisse d'Epargne a adhéré au Comité 21 en décembre 2005. A l'occasion du 10e anniversaire du Comité 21, les adhérents ont pris de nouveaux engagements, notamment le respect de la diversité culturelle et la lutte contre les exclusions. Le GCE a participé à une enquête/étude sur la diversité, première étape d'un processus s'étalant sur trois ans.

Le Comité 21 a été créé en 1995 pour faire vivre en France l'agenda 21, issu des travaux du Sommet de la Terre de Rio en 1992 et dessinant les pistes à investir pour un développement plus responsable, plus équitable, plus humain. Les Agendas 21 locaux sont des programmes mis en œuvre au niveau des villes et des collectivités locales.

www.comite21.org

Partenariats et adhésions

L'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE)

Le Groupe Caisse d'Epargne participe à plusieurs groupes de travail de l'ORSE ainsi qu'au « Club Finance ». En 2006, il a en outre participé aux travaux sur la révision des indicateurs spécifiques du secteur de la finance de la *Global Reporting Initiative*.

L'ORSE est une association, créée en 2000, qui regroupe plus d'une centaine d'acteurs économiques et sociaux, désireux de disposer d'une instance de veille et d'échanges sur les thèmes touchant à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des entreprises.

www.orse.org

Un partenariat stratégique avec WWF (*World Wide Fund*)

Centrée sur la promotion des modes de vie durables, la convention de partenariat qui lie le Groupe Caisse d'Epargne au WWF a été signée pour la première fois en juillet 2003 et renouvelée en 2006. Les illustrations de ce partenariat sont décrites dans plusieurs pages du rapport.

Le WWF, première organisation mondiale de protection de la nature, dispose d'un réseau opérationnel dans 96 pays et compte plus de 4,7 millions de membres à travers le monde. Ses compétences dans le domaine scientifique sont mondialement reconnues.

www.wwf.fr

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

Le GCE a signé un partenariat avec l'ADEME en 2006. La première action dans ce cadre est la mise en place du prêt *Ecureuil Crédit Développement Durable*. Le partenariat se décline également dans le cadre de la version « collectivités » du *Bilan Carbone®*, qui permet aux collectivités de calculer leurs émissions de gaz à effet de serre. Le GCE a adhéré au Club Planète Gagnante de l'ADEME en août 2006. Le Club Planète Gagnante organise des campagnes de sensibilisation telles que « Economies d'énergie : faisons vite, ça chauffe ! » ou « Réduisons vite nos déchets, ça déborde », dont l'objet est de sensibiliser le grand public aux questions écologiques et environnementales. Le Club rassemble près de 80 partenaires nationaux et plus de 200 partenaires régionaux.

L'ADEME est un établissement public sous tutelle du ministère en charge des problématiques du développement durable. Expert et conseil au service des entreprises, des collectivités et des administrations, l'ADEME participe au financement des projets de protection de l'environnement.

www.ademe.fr

Le Conseil National du Développement Durable (CNDD)

Le Groupe Caisse d'Epargne est membre du CNDD depuis sa création, en 2003. Le GCE a participé aux réunions du CNDD qui a défini plusieurs axes de travail dont notamment l'actualisation de la stratégie nationale développement durable et la prospective à 50 ans.

Créé par décret du Premier ministre le 13 janvier 2003, le CNDD contribue à l'enrichissement des politiques publiques par les apports de la société civile représentée par des collectivités locales, des entreprises, des associations, des syndicats, le monde associatif, etc.

www.ecologie.gouv.fr

L'Avise

Le Groupe Caisse d'Epargne est partenaire de l'Avise.

Créée en 2002, sous l'impulsion de la Caisse des Dépôts, par un ensemble de représentants majeurs de l'économie sociale et solidaire, l'Avise accompagne la création, la consolidation et le développement des initiatives socio-économiques. Centre de ressources, elle propose ingénierie et services (publications, sites internet, évènements, animation du Dispositif Local d'Accompagnement).

www.avise.org

Retour

Ecureuil 1, 2, 3... FUTUR

ECUREUIL 1, 2, 3... FUTUR

FCP ACTIONS FRANÇAISES - VALEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE Distribution

Durée de placement conseillée

< 3 mois	3-6 mois	> 6 mois	1-2 ans	> 2 ans	3-5 ans	5 ans	> 5 ans	8 ans et +
								●

+ Niveau de risque accepté +++
Potentiel de gain

Ecureuil 1, 2, 3... Futur vous permet d'obtenir une performance au moins égale à celle des actions françaises, en sélectionnant les valeurs selon des critères de développement durable.

PERFORMANCES (Source Europerformance)
au 30.04.2007

> Performance comparée	FCP	Indice
Depuis le 29.12.2006	+ 7,44 %	+ 7,79 %
Sur 1 an	+ 16,06 %	+ 15,65 %
Depuis le 22.10.1999	+ 39,70 %	+ 36,55 %

> Évolution en %

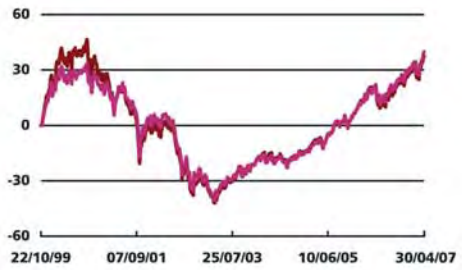

■ Ecureuil 1, 2, 3... Futur
■ Indice de référence

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

> Volatilité comparée

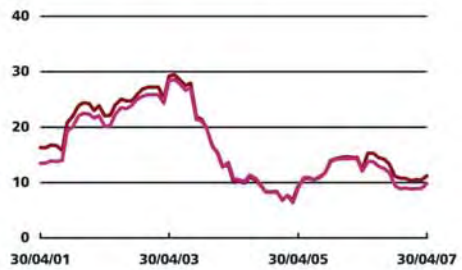

■ Ecureuil 1, 2, 3... Futur
■ Indice de référence

> Le commentaire du gérant

Ce que nous pensons :

Les États-Unis ont affiché une croissance de + 1,30 % sur le premier trimestre, un chiffre plus bas qu'attendu, confirmant le ralentissement "contrôlé" de l'économie américaine et portant l'euro à son plus haut historique face au dollar (1,3647). De son côté, la Réserve fédérale reste prudente à court terme sur les problèmes de la croissance et de l'inflation et confirme un biais un peu plus restrictif que prévu dans sa politique monétaire. Ces deux éléments n'ont pas altéré l'optimisme des marchés actions, soutenus par les résultats du premier trimestre 2007 des entreprises et de très bons indicateurs en Europe (ZEW, IFO).

Ce que nous avons fait :

Au cours du mois, nous introduisons en portefeuille la société Pizzorno Environnement, acteur français positionné dans le traitement des déchets et dans l'assainissement à destination des collectivités locales et des industriels. Par ailleurs, nous renforçons notre exposition dans le secteur des biens d'équipements électriques (Alstom). En contrepartie, nous réduisons notre exposition dans le secteur de la distribution (Carrefour). Enfin, nous arbitrons, dans le secteur de l'énergie, la société Total au profit du groupe Technip.

unicef

En 2001, le groupe Caisse d'Epargne a signé un accord de coopération avec l'Unicef, l'engageant ainsi dans la lutte contre le travail des enfants, au travers du FCP Ecureuil 1, 2, 3... Futur, qui intègre dans ses critères de sélection, l'éthique des entreprises par rapport à la prohibition du travail des enfants.

Ecureuil 1, 2, 3... FUTUR

> à 8 ans

Concilier investissement éthique et rentabilité sur le long terme

Le portefeuille au 30.04.07

est composé d'actions d'entreprises dont le comportement socialement responsable est apprécié dans trois domaines : relations avec leurs salariés, respect de l'environnement et relations avec leurs clients, fournisseurs et actionnaires.

> Répartition de l'actif net en %

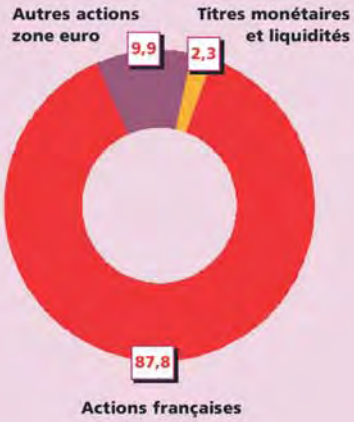

> Répartition de la part actions par secteurs économiques en %

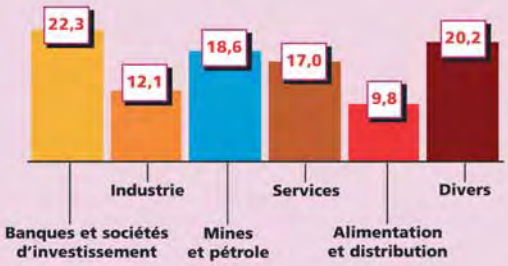

> Principales valeurs détenues

SOCIETE GENERALE	5,33%
SANOFI-AVENTIS	5,16%
BNP PARIBAS	5,12%
AXA	4,97%
SUEZ (EX-SUEZ LYONNAISE EAUX)	4,52%
CARREFOUR	3,49%
DANONE	2,87%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	2,67%
L'OREAL	2,59%
TECHNIP	2,49%

> Caractéristiques

Indice de référence : SBF 120

Valeur de la part : 61,93 €

Actif net : 146,15 M€

Volatilité : 11,85

Code ISIN : FR0010091116

Coupon net par part : 0,64 €
Crédit d'impôt : **0,01 €**
mis en paiement le 24/04/2006

Commission de souscription : 2 %

Commission de rachat : néant

Frais de gestion :
Frais maximum TTC : 1,80 %
Frais réels TTC : 05 : 1,37 %

Mars 2007

FCP de droit français

NATIXIS ASSET MANAGEMENT

Actions

INSERTION EMPLOIS

Un placement performant et solidaire pour l'emploi

Finansol label d'épargne solidaire

"Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne FCP Insertion Emplois" www.finansol.org

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à investir dans des sociétés qui intègrent pleinement les dimensions environnementales et sociétales, préoccupations grandissantes des citoyens, des entreprises, des politiques, et des Organisations Gouvernementales et non Gouvernementales.
Toutes les entreprises sont ainsi évaluées selon des critères permettant d'apprécier leur comportement vis-à-vis de leurs collaborateurs, leurs clients/fournisseurs, leur environnement, la collectivité et enfin leurs actionnaires.

Objectif de gestion

Produit socialement responsable et solidaire, **Insertion Emplois** a pour objectif d'allier valorisation à long terme du capital (sur un horizon recommandé supérieur à 5 ans) et développement de l'emploi.

Univers d'investissement

Le FCP **Insertion Emplois** a pour objectif d'investir :

- à hauteur de 90% dans des titres cotés de sociétés françaises (et de la zone Euro) ayant un bilan social favorable, n'ayant pas procédé à des licenciements secs au cours de la dernière année ou menant une politique d'insertion en faveur des personnes en difficulté (critère Ressources Humaines), ainsi que dans des titres de sociétés ayant une politique active en terme de mécénat, d'éducation, et de lutte contre l'exclusion (critère Société Civile) ;
- à hauteur de 5 à 10% dans des titres non cotés de structures solidaires dès lors qu'elles créent directement ou indirectement des emplois pour des personnes en grande difficulté.

* composé de représentants des réseaux de l'insertion dont France Active, d'organisations syndicales, de Ixis Asset Management et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sources de valeur

- Une équipe dédiée composée de deux gérants spécialistes, d'un analyste développement durable et d'un assistant de gestion.
- Un processus de gestion fondé sur des critères financiers mais aussi sur les critères "Ressources Humaines" et "relations avec la Société Civile".
- Un partenariat avec France Active, association qui a pour mission de favoriser l'insertion, par l'activité économique, en apportant aux porteurs de projet un accès au crédit, une expertise et un soutien financier.
- Une gestion des risques maîtrisée.

Les atouts

- Un investissement offrant une diversification de vos placements à moyen long terme.
- Un placement solidaire unique qui allie performance financière et développement de l'emploi.
- Une équipe de gérants et d'analystes spécialistes dédiée à la gestion du fonds.
- Un fonds bénéficiant de l'expertise de Ixis AM, pionnier de l'Investissement Socialement Responsable et Solidaire en France.

Créée en 1988 sous l'égide de la Fondation de France, de la Caisse des dépôts et consignations, du Crédit Coopératif, de la Fondation Macif et de plusieurs associations caritatives, France Active propose aux individus ou aux structures solidaires des outils financiers et techniques pour promouvoir une insertion durable par l'activité économique.
Concrètement, l'association apporte une aide financière et technique à tout porteur de projet, qui a pour objectif l'embauche ou l'insertion de personnes en précarité, la création d'activités solidaires, la mise en place de nouveaux services de proximité, et la consolidation d'emplois-jeunes. Pour réaliser ces objectifs, France Active s'appuie sur son réseau de Fonds Territoriaux implantés dans toute la France, qui permet un accueil et un suivi efficace au plus près des porteurs de projets.

Natixis Asset Management est la marque commerciale commune des sociétés Ixis Asset Management et Natexis Asset Management.

IXIS ASSET MANAGEMENT

France active

CAISSE D'EPARGNE

Actions

Mars 2007

FCP de droit français

INSERTION EMPLOIS

CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique :	FCP de droit français
Classification AMF :	Actions de pays de la zone Euro
Indice de référence :	Aucun mais la référence à un indice large, tel que le SBF 120, peut constituer un élément d'appréciation a posteriori de la performance, même si le FCP adopte un profil de performance et de risque différent de celui-ci.
Date de création :	11 mai 1994
Horizon de placement recommandé :	Supérieur à 5 ans
Affectation des résultats :	Distribution
Exposition minimale sur les marchés d'actions :	75%
Souscripteurs concernés :	Tous souscripteurs
Code ISIN :	FR0000970873
Eligibilité :	PEA
Devise de comptabilité :	Euro
Fréquence de valorisation :	Quotidienne
Conformité aux normes européennes :	Oui
Décimalisation :	Oui en 10 000ème

FRAIS

Frais de gestion directs :	1,794% TTC maximum (incluant OPCVM Ixis Asset Management)
Commission de souscription (max.) :	Néant
Commission de rachat (max.) :	Néant

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION/RACHAT

Conditions de souscription et de rachat :	Les ordres de souscription et de rachat sont reçus à tout moment et centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) au plus tard à 12 heures 30 et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain (J+1)
Souscription :	Cours inconnu • Valeur liquidative appliquée : J+1 • Date de règlement : J+2 (la date peut varier en fonction de l'établissement teneur de compte)
Rachat :	Cours inconnu • Valeur liquidative appliquée : J+1 • Date de règlement : J+2 (la date peut varier en fonction de l'établissement teneur de compte)
Promoteur / Gestionnaire :	Ixis Asset Management 21 quai d'Austerlitz 75634 Paris cedex 13 Tél. : 33 (0) 1 78 40 80 00 - Fax : 33 (0) 1 78 40 60 00
Dépositaire :	CACEIS Bank 1-3, place Valhubert 75013 Paris

Natixis Asset Management est la marque commerciale commune des sociétés Ixis Asset Management et Natexis Asset Management.

Avertissement :
Cette fiche technique a été produite à titre d'information seulement. Elle ne se substitue pas au prospectus simplifié de l'OPCVM qui doit obligatoirement être remis au souscripteur préalablement à toute souscription. Le prospectus complet et le dernier document périodique de l'OPCVM sont mis à disposition du souscripteur sur simple demande. Toutes les références au classement ou à la notation des OPCVM ne préjugent pas des résultats futurs des OPCVM. Ixis Asset Management ne pourra être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite par tout tiers de cette fiche.

Insertion Emplois Equilibre

Pour conjuguer engagement en faveur de l'emploi, performance et prise de risque modérée

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à investir dans des sociétés qui intègrent pleinement les dimensions environnementales et sociétales, préoccupations grandissantes des citoyens, des entreprises, des politiques, et des Organisations Gouvernementales et non Gouvernementales.
Toutes les entreprises sont ainsi évaluées selon des critères permettant d'apprécier leur comportement vis-à-vis de leurs collaborateurs, leurs clients/fournisseurs, leur environnement, la collectivité et enfin leurs actionnaires.

Objectifs

- Donner un sens à votre investissement.
- Allier l'expertise financière et socialement responsable d'IXIS Asset Management et l'action solidaire de France Active au service de l'emploi.
- Offrir l'accès au financement solidaire et à l'investissement socialement responsable au sein d'une allocation diversifiée (65% produits de Taux/35% de produits Actions).
- Investir directement ou via des OPCVM dans des titres non cotés de structures solidaires (entre 5 et 10 % de l'actif) dès lors qu'elles créent directement ou indirectement des emplois pour des personnes en situation de grande difficulté.

Sources de valeur

- Une expertise reposant sur des OPCVM performants et reconnus.
- Un ajustement de l'allocation de référence en fonction de l'évolution des marchés financiers et des anticipations du gérant.
- Un partenariat avec France Active, association qui a pour mission de favoriser l'insertion, par l'activité économique, en apportant aux porteurs de projet un accès au crédit, une expertise et un soutien financier.
- Une gestion des risques maîtrisée.

Les atouts

- Un produit offrant une diversification de vos placements à moyen/long terme.
- Un FCP solidaire unique qui allie performance financière et développement de l'emploi.
- L'alliance de l'expertise financière et socialement responsable d'IXIS Asset Management et de l'action solidaire de France Active au service de l'emploi.

Créée en 1988 sous l'égide de la Fondation de France, de la Caisse des dépôts et consignations, du Crédit Coopératif, de la Fondation Macif et de plusieurs associations caritatives, France Active propose aux individus ou aux structures solidaires des outils financiers et techniques pour promouvoir une insertion durable par l'activité économique.
Concrètement, l'association apporte une aide financière et technique à tout porteur de projet, qui a pour objectif l'embauche ou l'insertion de personnes en précarité, la création d'activités solidaires, la mise en place de nouveaux services de proximité, et la consolidation d'emplois-jeunes. Pour réaliser ces objectifs, France Active s'appuie sur son réseau de Fonds Territoriaux implantés dans toute la France, qui permet un accueil et un suivi efficace au plus près des porteurs de projets.

IXIS ASSET MANAGEMENT

Insertion Emplois Equilibre

ANNEXE 6.2

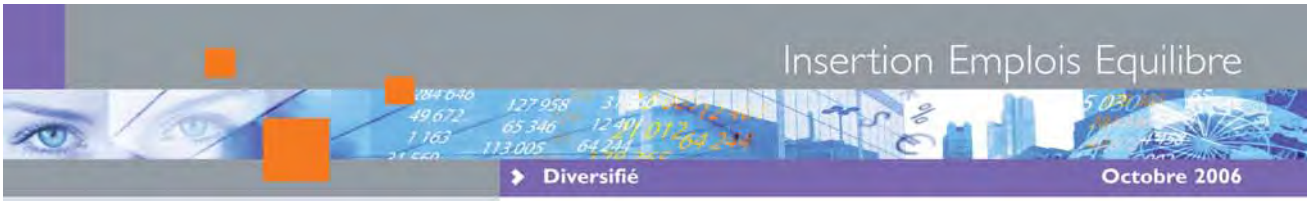

CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique :	FCP
Date de lancement :	4 avril 2006
Horizon de placement recommandé :	5 ans
Affectation des résultats :	Capitalisation
Conformité aux normes européennes :	Non
Classification AMF :	OPCVM diversifié
Souscripteurs concernés :	Tous souscripteurs
Code ISIN :	FR0010303909
Devise de comptabilité :	Euro
Fréquence de valorisation :	Quotidienne
Décimalisation :	Oui - 1/10 000
Publication des cours :	IXIS Asset Management

FRAIS

Commission de souscription (max) :	Néant
Commission de rachat (max) :	Néant
Frais de gestion :	0,70% TTC max
Frais de gestion indirects :	2,50% TTC max

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION/RACHAT

Conditions de souscription et de rachat :	Les ordres de souscription et de rachat sont reçus à tout moment et centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) au plus tard à 12 heures 30. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain (J+1).
Souscription :	• Cours inconnu Valeur liquidative appliquée : J+1 Date de règlement : J+2 (la date peut varier en fonction de l'établissement teneur de compte)
Rachat :	• Cours inconnu Valeur liquidative appliquée : J+1 Date de règlement : J+2 (la date peut varier en fonction de l'établissement teneur de compte)
Gestionnaire :	IXIS Asset Management 21 quai d'Austerlitz 75634 Paris cedex 13 Tél : 33 (0)1 78 40 80 00
Dépositaire :	CACEIS Bank 1-3, place Valhubert 75013 Paris

Avertissement

Cette fiche technique a été produite à titre d'information seulement. Elle ne se substitue pas au prospectus simplifié de l'OPCVM qui doit obligatoirement être remis au souscripteur préalablement à toute souscription. Le prospectus complet et le dernier document périodique de l'OPCVM sont mis à disposition du souscripteur sur simple demande. Toutes les références au classement ou à la notation des OPCVM ne préjugent pas des résultats futurs des OPCVM. IXIS Asset Management ne pourra être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite par tout tiers de cette fiche.

Retour

Les engagements environnementaux du groupe GCE Habitat

ANNEXE 7

Conscientes des enjeux liés au développement durable, nos sociétés agissent déjà en faveur de l'environnement. Nous avons cependant ressenti le besoin de renforcer très fortement notre engagement dans ce domaine.

Au sein du Groupe Caisse d'Epargne, nos sociétés prennent les engagements collectifs suivants :

Des investissements immobiliers éco-responsables

Nous nous engageons à :

- inscrire nos investissements dans une démarche « Haute Qualité Environnementale »,
- faire certifier nos logements neufs « Habitat et Environnement »,
- favoriser les produits et les fournisseurs certifiés.

Un patrimoine plus économe en énergie

Nous nous engageons à :

- mesurer et maîtriser la consommation collective d'énergie de nos immeubles,
- investir pour les économies d'énergie, en priorité sur nos immeubles les plus consommateurs,
- développer fortement l'utilisation des énergies renouvelables,
- contribuer à la maîtrise des charges de nos locataires.

Une meilleure gestion de l'eau

Nous nous engageons à :

- assurer à tous un comptage individuel des consommations d'eau,
- responsabiliser les locataires et agir avec eux pour réduire les consommations,
- investir pour mieux gérer les rejets d'eaux pluviales.

Un recyclage des déchets

Nous nous engageons à :

- favoriser le tri et le recyclage des déchets dans nos activités et sur notre patrimoine,
- favoriser chaque fois que possible l'utilisation de produits recyclés.

Une modification des comportements

Nous nous engageons à :

- capitaliser et diffuser les bonnes pratiques au sein de notre groupe et dans notre milieu professionnel à partir de nos études et de nos expérimentations,
- développer les partenariats, notamment avec les collectivités locales,
- impliquer nos fournisseurs dans notre démarche,
- former notre personnel sur les enjeux et les outils du développement durable,
- utiliser notre forte présence sur le terrain pour sensibiliser les habitants à l'impact de leur comportement face à ces enjeux.

Retour

Prêts proposés en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

ANNEXE 8

Le Programme de Transport Urbain Durable (PTUD)

Doté de **500 millions d'euros**, intermédiés en totalité par le GCE, ce programme finance depuis 2004 les investissements de transport collectif en site propre. 27 projets de bus électriques, métros et tramways menés par 24 autorités organisatrices de transports (AOT) ont été identifiés comme éligibles au PTUD (1).

Les AOT bénéficient ainsi d'un financement dont le profil coïncide avec le cycle d'exploitation du projet, tout en profitant des conditions avantageuses d'un taux d'intérêt bonifié par les ressources BEI.

Depuis son lancement, ce montage a permis au GCE de financer les projets suivants :

Année	Objet	Montant des projets signés
2005	Tramway de Clermont-Ferrand	51 M€
	3e ligne de tramway de Grenoble	30 M€
2006	Tramway de Montpellier	65 M€
	1re ligne de tramway du Mans	20 M€
	1res lignes de tramway de Douai	10 M€
	Tramway de Valenciennes	13 M€
	Bus en site propre à Maubeuge	5 M€
TOTAL		**194 M€**

Année	Objet	Réservations et signatures en cours
2005	1re ligne de tramway de Toulon	150 M€
2006	1res lignes de tramway de Nice	44 M€
TOTAL		**194 M€**

NB : Le PTUD se trouve fortement concurrencé depuis 2005 par les enveloppes à taux fixes décotés de la Caisse des Dépôts sur ce type de projets.

Les programmes Hôpitaux de France I et II (PHF I et II)

Depuis 2004, les programmes Hôpitaux de France I et II offrent des conditions financières optimisées pour les projets du plan Hôpital 2007 (plan dit « Mattéi »).

Programme	Année	Montant de l'enveloppe GCE consommée
PHF I	2004	175 M€
PHF II	2005/2006	237,5 M€
PHF III	2007 (en cours de négociation)	150 M€

Enveloppe globale d'investissement « durable »

Ce programme dit « global » permet au GCE, à hauteur de 400 millions d'euros depuis 2003, d'accompagner les petits projets répondant aux conditions suivantes :

- être situé dans une zone de développement régional ;
- avoir un coût inférieur à 25 millions d'euros ;
- appartenir à l'un des domaines suivants : infrastructures de transport, santé, infrastructures à finalité touristique ou industrielle, adduction ou assainissement d'eau, ordures ménagères, éducation, rénovation et développement urbain.

(1) **Fiche technique du programme de Transport Urbain Durable**
Objet : financement d'investissements dans le secteur des transports collectifs urbains. **Bénéficiaires de l'emprunt et critères d'exigibilité :** autorités organisatrices des transports ayant des projets de grande et moyenne dimension en voie de démarrage, dont l'achèvement est programmé d'ici à trois ou quatre ans et qui sont repartis sur l'ensemble du territoire français, hors Ile-de-France. **Prêts accordés aux bénéficiaires :** prêts intermédiés par le Groupe Caisse d'Epargne, adossés sur des ressources de la BEI. **1re phase du prêt, mobilisation progressive des fonds :** mise à disposition des fonds sous 48 heures. Durée maximale de 36 mois. Taux d'intérêt : T4M ou Eonia + marge. Possibilité de consolider les fonds mobilisés à tout moment. **2e et 3e phases, amortissement du capital :** durée de 35 à 40 ans, en fonction de la durée de la phase de mobilisation. Taux d'intérêt (bonifié par la ressource BEI) au choix de l'emprunteur : taux fixe classique ou multi-périodes, Euribor 3 ou 12 mois + marge, gamme structurée. Amortissement du capital constant, progressif ou à la carte. Remboursement à périodicité trimestrielle ou annuelle. Paiement des échéances à terme échu selon la périodicité retenue. Possibilité de remboursement anticipé en totalité, à chaque scéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité selon les modalités définies.

Retour

Indicateurs Ressources Humaines et Droits Humains

ANNEXE 9

GRI 3	Indicateurs *(Source : Contrôle de gestion RH Groupe)*	Branche 2005	Branche 2006	Groupe 2005	Groupe 2006
LA1 et LA2	Effectif total CDI + CDD inscrits	**42 387**	**42 817**	**57 800**	**51 200**
LA1 et LA2	Effectif CDI + CDD en ETP	**41 006**	**41 668**	**58 000**	**51 000**
LA1 et LA2	Effectif CDI en ETP	**38 977**	**39 697**	**55 200**	**48 617**
LA1 et LA2	Effectif CDD en ETP	**2 029**	**1 971**	**2 800**	**2 383**
LA1 et LA2	Effectif intérimaire en ETP	**540**	**651**	**1 000**	**800**
LA1 et LA2	Taux de recours à l'emploi précaire (CDD et intérim)	**6,2 %**	**6,2 %**	**6,4 %**	**6,1 %**
LA1 et LA2	Nombre de recrutements CDI (hors mobilité groupe)	**2 490**	**2 659**	**4 500**	**3 500**
LA1 et LA2	Nombre de recrutements CDD	**8 282**	**7 811**	**10 000**	**9 500**
LA1 et LA2	Taux de renouvellement externe du personnel (recrutements/effectif total)	**25 %**	**24 %**	**25 %**	**25 %**
LA1 et LA2	Démissions CDI vers l'extérieur du Groupe	**624**	**738**	**750**	**NS**
LA1 et LA2	Nombre total de licenciements de salariés en CDI	**445**	**536**	**550**	**688**
LA1 et LA2	Autres départs (pré-retraite, retraite, décès,...)	**782**	**1 016**	**1 600**	**1 237**
LA1 et LA2	Taux de turn over : Démissions + licenciements + autres départs CDI / effectif salariés CDI	**4,4 %**	**5,3 %**	**5,0 %**	**NS**
LA1 et LA2	Création nette d'emplois **:** Recrutements CDI - (démissions + licenciements + autres départs CDI)	**639**	**369**	**1 600**	**NS**
LA7	Total des jours d'absence des salariés	**718 791**	**738 897**	**ND**	**873 120**
LA7	Taux d'absentéisme par ETP	**17,5 jours**	**17,7 jours**	**ND**	**17,1 jours**
LA14	Taux de féminisation des effectifs	**49,8 %**	**50,5 %**	**49,3 %**	**51,3 %**
LA14	Taux d'encadrement	**24,2 %**	**25,2 %**	**29,0 %**	**29,2 %**
LA14	Taux de féminisation des cadres	**27,7**	**28,8 %**	**ND**	**32,6 %**
LA14	Taux de féminisation des mandataires sociaux	**6,7 %**	**6,4 %**	**ND**	**6,5 %**
LA15	Total masse salariale en K€	**1 512 700**	**1 563 569**	**ND**	**1 905 000**
LA15	Salaire moyen par ETP	**36 200**	**36 695**	**ND**	**37 355**
LA15	Evolution rémunération / ETP (A / A-1)	**3,4 %**	**1,4 %**	**ND**	**ND**
LA15	Salaire moyen par ETP hommes	**40 800**	**41 426**	**ND**	**42 331**
LA15	Salaires moyen par ETP femmes	**31 300**	**31 797**	**ND**	**32 188**
LA15	Salaire moyen par ETP cadres hommes	**54 800**	**55 212**	**ND**	**56 761**
LA15	Salaire moyen par ETP cadres femmes	**47 500**	**48 361**	**ND**	**48 173**
LA11	Nombre total de salariés en formation	**33 842**	**35 719**	**ND**	**ND**
LA11	Total heures de formation	**1 227 185**	**1 254 579**	**ND**	**ND**
LA11	Dépenses totales de formation (en euros)	**84 154 000**	**84 052 000**	**ND**	**ND**
LA11	Pourcentage des dépenses totales de formation sur la masse salariale (calculé)	**5,6 %**	**5,4 %**	**ND**	**ND**
LA2	Age moyen	**40,7**	**41,3**	**ND**	**41,7**
LA2	Age moyen cadres	**44,2**	**44,7**	**ND**	**44,6**
LA2	Ancienneté moyenne dans le groupe	**16,0**	**16,3**	**ND**	**16,3**
LA14	Nombre total de salariés déclarés « travailleurs handicapés »	**NC**	**791**	**ND**	**ND**
LA14	Pourcentage de « travailleurs handicapés » sur effectif total	**NC**	**1,9 %**	**ND**	**ND**

ND : non disponible
NC : non comparable
NS : non significatif du fait des variations importantes du périmètre GCE (entités apportées à Natixis, redistribution des activités de PEREXIA entre GCE Immobilier et GCE Habitat)
NOTA : Les chiffres retenus sont ceux des bilans sociaux. Ils peuvent légèrement différer de ceux des rapports Développement durable publiés antérieurement

Retour

Coordonnées des chargés de mission
Parcours Confiance

ANNEXE
10.1

CE Aquitaine-Nord
Philippe DUFAU-HITOU - Bordeaux - 05 56 33 37 97 - philippe.dufau-hitou@cean.caisse-epargne.fr

CE de Basse-Normandie
Jean-Jacques GRIMAL - Caen - 02 31 46 46 34 - jean-jacques.grimal@cebn.caisse-epargne.fr

CE de Bretagne
Daniel THETIOT - Quimper et Rennes - 02 99 25 62 16 - daniel.thetiot@cebret.caisse-epargne.fr
Christian CORROLLER - Quimper et Rennes - christian.corroller@cebret.caisse-epargne.fr

CE Centre-Val de Loire
Serge BOIVIN - Tours - 06 86 42 45 18 - serge.boivin@cecvl.caisse-epargne.fr

CE Champagne-Ardenne
Annick BIENNE - Troyes - 03 25 46 54 22 - parcours-confiance.troyes@orange.fr
Patrice CAURIER - Reims - 03 26 35 38 93 - parcours-confiance.reims@wanadoo.fr

CE de Haute-Normandie
Anne-Laure DE REUSE - Le Havre - 02 35 19 53 47 - anne-laure.dereuse@cehn.caisse-epargne.fr

CE Ile-de-France Ouest
Jean-Jacques MSICA - St-Quentin en Yvelines - 01 30 12 40 30 - jean-jacques.msica@ceifo.caisse-epargne.fr

CE Languedoc-Roussillon
Yvon CAZALS - Montpellier - 04 67 20 35 50 - yvon.cazals@celr.caisse-epargne.fr
Nathalie MADAULE - Narbonne - nathalie.madaule@celr.caisse-epargne.fr

CE de Midi-Pyrénées
Didier CHAUDIERE - Toulouse - 05 61 22 17 55 - parcours.confiance@cemp.caisse-epargne.fr

CE des Pays de la Loire
Didier GILLET - Orvault - 06 26 57 63 61 - didier.gillet@cepdl.caisse-epargne.fr

CE des Pays de l'Adour
Claudine MAUNAS - Pau - 05 58 56 32 64 - claudine.maunas@cepa.caisse-epargne.fr

CE des Pays du Hainaut
Gérard DAVOINE - Valenciennes - 03 27 22 43 57 - gerard.davoine@cepdh.caisse-epargne.fr

CE de Picardie
Fabienne DUPRÉ - Amiens - 03 22 33 98 51 - fabienne.dupre@picardie.caisse-epargne.fr

CE Poitou-Charentes
Laurent BEAUCHESNE - Poitiers - 05 49 44 50 54 - laurent.beauchesne@cepc.caisse-epargne.fr
Patrick BOURBON - Angoulême - 05 45 20 58 52 - patrick.bourbon@cepc.caisse-epargne.fr
Fabienne GIRARD - Poitiers - fabienne.girard@cepc.caisse-epargne.fr
Carlos GUIMARAES - Niort - 05 49 44 68 60 - carlos.guimaraes@cepc.caisse-epargne.fr
Roland ROGER - La Rochelle - 05 49 44 68 60 - roland.roger@cepc.caisse-epargne.fr

Coordonnées des chargés de mission
Parcours Confiance

ANNEXE
10.2

CE Provence-Alpes-Corse

Jean-Louis AUDIER - Marseille - 04 91 57 67 69 - jean-louis.audier@cepac.caisse-epargne.fr
Corinne FERROVECCHIO - Marseille - 04 91 53 29 77 - corinne.ferrovecchio@cepac.caisse-epargne.fr
Robert SERNIOTTI - Marseille - 04 91 37 99 67 - robert.serniotti@cepac.caisse-epargne.fr

CE Val de France-Orléanais

Pascale AMROFEL - Saint Jean de la ruelle - 02 38 78 15 05 - pascale.amrofel@cevfo.caisse-epargne.fr

Retour

Démarches *Bilan Carbone®* dans le Groupe Caisse d'Epargne

ANNEXE 11

La mesure des émissions de gaz à effet de serre d'une activité ou d'une entreprise peut se mesurer grâce au *Bilan Carbone®* (méthodologie développée par l'ADEME pour une prise en compte des émissions de CO_2 dans l'atmosphère dues aux activités humaines).

Dans le cadre du management interne de l'environnement, une réflexion sur l'application de la méthode *Bilan Carbone®* dans le Groupe Caisse d'Epargne a été menée en 2005.

Une première étude a permis de poser la problématique à partir d'une démarche sur trois périmètres : Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, Caisse d'Epargne des Alpes et Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse.

Les principaux résultats des trois bilans menés avec deux cabinets spécialisés ont été présentés, en novembre 2005, au comité de pilotage Développement Durable qui a souhaité que chaque Caisse d'Epargne réalise, dans les trois années à venir, son *Bilan Carbone®*.

La démarche *Bilan Carbone®* est inscrite dans les objectifs du système de management environnemental (SME) mis en place pour le Groupe *(cf. page 36 du rapport annuel 2006)*.

Fin 2006, trois autres Caisses d'Epargne ont réalisé leur *Bilan Carbone®* : Centre-Val de Loire, Bourgogne Franche-Comté et Picardie.

Au niveau des Caisses d'Epargne, les démarches sont homogènes mais ne font pas l'objet de *benchmark* quantitatif ; l'objectif principal pour une Caisse d'Epargne étant de mettre en place un plan de réduction des émissions de CO_2 à partir du diagnostic réalisé.

Quelques exemples d'actions mises en œuvre :

- **optimisation des déplacements professionnels des salariés en privilégiant le train ;**
- **mise en œuvre d'un plan de déplacement entreprise ;**
- **augmentation du taux de renouvellement des équipements électroniques lorsque les conditions de fonctionnalité et de sécurité le permettent ;**
- **meilleure maîtrise des consommations d'énergie (suivi efficace, dispositifs d'optimisation des consommations et sensibilisation des collaborateurs).**

Dès septembre 2007, une estimation des émissions de gaz à effet de serre des Caisses d'Epargne sera calculée à partir des bilans déjà réalisés et des bases de données centralisées disponibles.

© Ministère de l'Ecologie et du Développement durable dans le cadre de son partenariat pour le lancement du film « une vérité qui dérange ».

Retour

Indicateurs 3D Environnement (NRE Art. 2.1)

ANNEXE 12.1

GRI 3	Indicateurs Environnement *Données recueillies auprès des Responsables Développement Durable dans la base de données 3D*	Résultat en 2005	Résultat en 2006	Périmètre de renseignement de l'indicateur en 2006 en nb d'ETPMM*
EN1	Consommation de papier en nombre de ramettes par ETPMM	**32**	**32**	**33 362**
EN1	Poids total de papier ramettes consommé, en tonnes	**ND**	**2 583**	**33 362**
EN1	Consommation de papier ramettes en poids / Kg par ETPMM	**ND**	**77,4**	**33 362**
EN2	Pourcentage de papier ramettes recyclé	**ND**	**16 %**	**33 362**
EN1	Pourcentage de papier ramettes labellisé *Ecolabel Européen* ou *Cygne Nordique* ou *Ange Bleu*	**10,80 %**	**18 %**	**33 362**
EN1	Détail des actions mises en œuvre pour réduire la consommation de papier	Nombreux outils de gestion ou de commande sur l'Intranet, suivi conso par unité, conseils pour l'impression en recto-verso, diminution progressive des imprimantes et mise en réseau de copieurs préprogrammés en recto-verso, communication mensuelle sur l'Intranet de la consommation de papier, réduction grammage papier.		
EN1	Consommation de cartouches et toners d'origne par ETPMM	**ND**	**1,16**	**33 264**
EN2	Consommation de cartouches et toners recyclés par ETPMM	**ND**	**1,41**	**33 264**
EN3	Consommation annuelle d'énergie directe zn kWh/ETP : électricité, gaz, fuel et énergies renouvelables	**ND**	**7 345**	**31 773**
EN6	Pourcentage de consommation électrique en énergies renouvelables	**ND**	**4,8 %**	**31 773**
EN6	Détail des actions mises en œuvre pour réduire la consommation d'énergie	Guide du collaborateur éco-responsable. Eclairage à détection de présence, ampoules à basse conso, extinction des bureaux à distance, suppression des hallogènes, chauffage par pompe à chaleur, délestage automatique de l'éclairage à midi et le soir, isolation des murs et cloisons, observation des conso atypiques en agences et corrections.		
EN8	Consommation d'eau en m^3 par ETPMM	**14**	**10,1**	**30 733**
EN8	Détail des actions mises en œuvre pour réduire la consommation d'eau	Guide du collaborateur éco-responsable. Maintenance préventive, lavabos à économiseurs d'eau, chasses d'eau sélectives, suppression clim à l'eau, abandon pompe à chaleur eau/eau, robinets à déclenchement photo, suivi des installations et détection des fuites.		
EN4	Conso d'énergie indirecte : nombre de km en voiture / ETP	**ND**	**2 283**	**12 516**
EN4	Conso d'énergie indirecte : nombre de km en train / ETP	**ND**	**633**	**12 516**
EN4	Conso d'énergie indirecte : nombre de km en avion / ETP	**ND**	**457**	**12 516**
EN11	Superficie totale en Ha de forêts gérées par les entreprises du GCE	**8 734**	**8 904**	**31199**
EN12	Superficie de ces forêts certifiées FSC ou dites reconnues en gestion durable	**873**	**1 823**	**31 199**
EN16 et 18	Nombre d'entités du Groupe ayant réalisé un *Bilan Carbone®* (procédé ADEME)	**3**	**6**	

*ETPMM : équivalent temps plein moyen mensuel

Indicateurs 3D Environnement (NRE Art. 2.1)

ANNEXE 12.2

GRI 3	**Indicateurs Environnement** *Données recueillies auprès des Responsables Développement Durable dans la base de données 3D*	**Résultat en 2005**	**Résultat en 2006**	**Périmètre de renseignement de l'indicateur en 2006 en nb d'ETPMM***
EN17, 19 et 20	Autres émissions dans l'air		**non concerné**	
	Mesures de réduction des nuisances sonores et olfactives	Zonage, isolation accoustique, VMC simple et double flux, double vitrage et isolation de murs, insonorisation des climatisations en agence et sur le toit du siège, pièges à son sur climatisation, intégration des climatisations dans des coffrages, isolation phonique, moquettes acoustiques pour insonoriser les open spaces.		
EN22	Mise en place du tri des déchets	**56 %**	**68 %**	**36 312**
EN22	Papier et cartons triés (et collectés)	**81 %**	**86 %**	**34 648**
EN22	Tonnage de papier et cartons collectés	**2 390**	**2 148**	**27 165**
EN22	Consommables bureautiques (cartouches, toners) récupérés	**96 %**	**100 %**	**35 040**
EN22	Traitement des déchets non triés			**24 137**
EN22	Incinération sans récupération		**57 %**	
EN22	Incinération avec récupération d'énergie		**38 %**	
EN22	Traitement biologique		**5 %**	
EN23	Rejets dans le sol		**non concerné**	

*ETPMM : équivalent temps plein moyen mensuel

Retour